



Rapport Annuel 2002

Siège sociale: HPI Holding S.A
Rue Perdtemps 5
CH-1260 Nyon

Siège administratif : HPI Holding S.A.
4, rte de Preverenges
CH-1026 Denges

Tel.: +41 21 811 26 20

Fax.: +41 21 811 26 21

info@hpi.ch

www.hpi.ch

Sommaire

| | |
|---|----|
| Message du président | 2 |
| Participations et chiffres clés | 3 |
| Description des investissements | 4 |
| Gouvernement d'entreprise | 7 |
| Sommaire partie financière | 17 |
| Résultats consolidés | |
| Bilan consolidé | 18 |
| Compte de profits et pertes consolidé | 19 |
| Tableau de financement consolidé | 20 |
| Tableau de variation des fonds propres consolidés | 21 |
| Annexe relative aux comptes consolidés | 22 |
| Rapport du réviseur des comptes consolidés | 35 |
| Résultats annuels | |
| Bilan | 36 |
| Compte de profits et pertes | 37 |
| Annexe relative aux comptes annuels | 38 |
| Proposition du Conseil d'administration | 42 |
| Rapport de l'organe de révision | 42 |

Message du président

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

J'ai l'avantage de vous présenter au nom du Conseil d'administration, le rapport de gestion et les comptes de la société et du groupe pour l'exercice 2002, que nous soumettons à votre approbation.

Comme on pouvait s'y attendre, HPI a vécu une année 2002 très mouvementée. Permettez-moi d'abord quelques explications sur les changements dans la structure de l'actionariat et les organes de la société. La Banque Cantonale Vaudoise a vendu sa participation de 27.9% à Norwood Technologies S.A.. Comme nouvel actionnaire, Norwood Technologies S.A. entend exercer une influence déterminante pour le développement et le renforcement de l'entreprise. Le Conseil d'administration sortant a dirigé la société jusqu'au 17 janvier 2003. A cette date, un nouveau Conseil préside aux destinées de la société.

Le Conseil d'administration fixe les priorités suivantes :

- Réduire la structure des coûts de HPI Holding. Cet objectif a été réalisé dans une large mesure au cours des premiers mois de cette année;
- Poser les bases d'une restructuration financière en vertu de l'art. 725 al. 1 CO, dont la nécessité est apparue dès le début de cette année;
- Définir quelles sont les participations prioritaires et redimensionner le portefeuille;
- Définir une nouvelle stratégie et engager les premières étapes de sa mise en œuvre. Nous vous présenterons à l'assemblée générale les principales caractéristiques de cette stratégie.

Sur les trois derniers points énoncés ci-dessus, nous avons déjà progressé de façon déterminante. Nous avons acquis la conviction que la nouvelle orientation choisie permettra de tirer le meilleur de la base existante de HPI et d'exploiter de façon optimale les opportunités nouvelles qui se présentent.

Le renouvellement du Conseil d'administration en janvier dernier était dicté par l'urgence d'une relève et la nécessité de prendre très rapidement des mesures destinées à améliorer la situation opérationnelle de la société. Nous proposerons à l'assemblée générale d'élargir le Conseil afin de lui conférer une représentation équilibrée des intérêts des actionnaires et d'accroître ses compétences.

Si nous le voulons, HPI connaîtra un avenir passionnant et le succès !

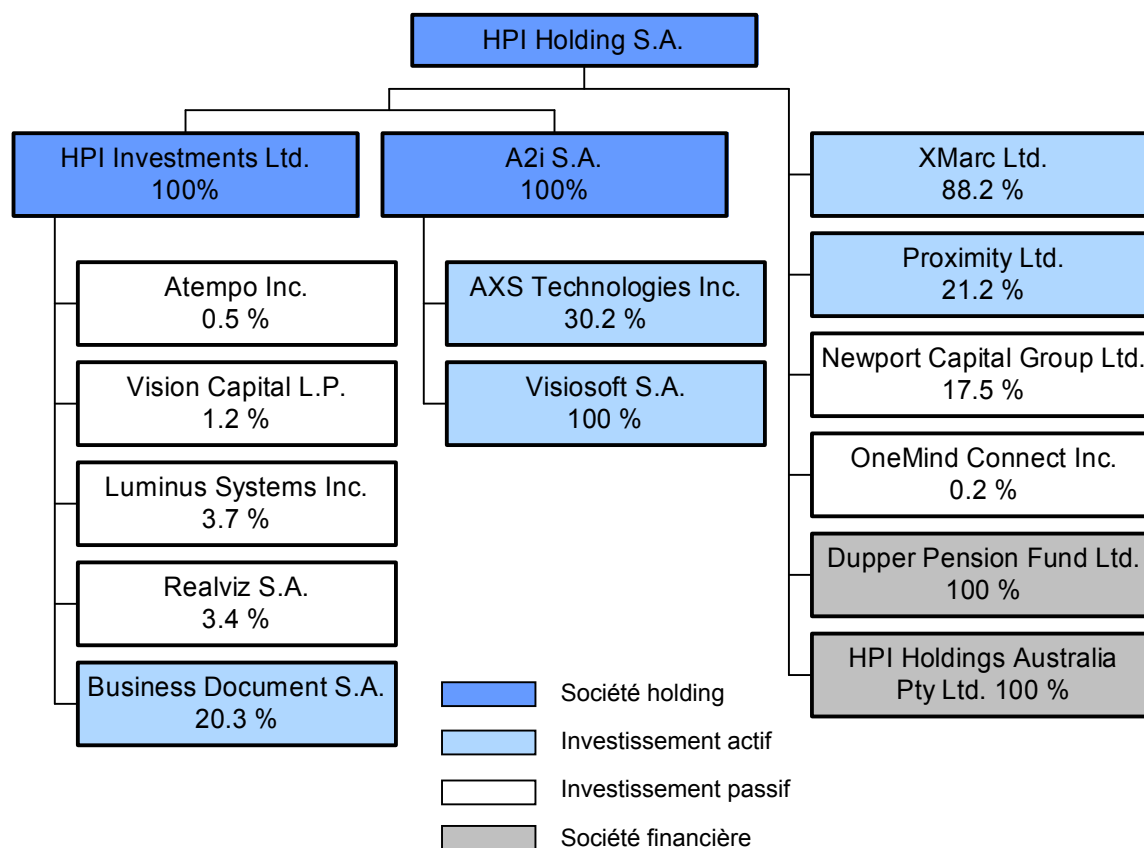
Theodore Pascalovici
Président du Conseil d'administration

Participations et chiffres clés

Etat des investissements et Fair Market Value du portefeuille au 31 décembre 2002

| | Valeur aux livres au 31 déc.01 | Entrée/(Sortie) en 2002 | Write-off au 31 déc. 02 | Write-down au 31 déc. 02 | Fair Market Value du portefeuille au 31 déc. 02 |
|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---|
| <i>en milliers de francs suisses</i> | | | | | |
| ACTIFS | | | | | |
| AXS Technologies | 8'176 | - | - | (6'596) | 1'580 |
| Business Document | 6'103 | - | - | (113) | 5'990 |
| Proximity | 1'902 | - | - | (160) | 1'742 |
| Visiosoft | 2'564 | 420 | - | (2'484) | 500 |
| Xmarc (y.c. IP) | - | 1'004 | - | (504) | 500 |
| PASSIFS | | | | | |
| Atempo | 969 | 452 | - | (1'421) | - |
| Luminus Systems (ex Digital Now) | - | - | - | - | - |
| Newport Capital Group | 1'034 | - | - | (1'034) | - |
| Onemind Connect | - | - | - | - | - |
| Vision Capital | 310 | 72 | - | (382) | - |
| Realviz | 1'270 | - | - | (1'270) | - |
| SORTIES | | | | | |
| Elderstreet | 154 | (59) | (95) | - | - |
| Keymage | 460 | - | (460) | - | - |
| Keysoft Entellect | - | 1'500 | (1'500) | - | - |
| Newport Technology Fund | 234 | 34 | (268) | - | - |
| Total | 23'176 | 3'423 | (2'323) | (13'964) | 10'312 |

Participations



Description des investissements

Investissements actifs

AXS Technologies Inc.

Au cours de l'exercice 2002, AXS Technologies a activement poursuivi sa nouvelle stratégie commerciale visant à rechercher la conclusion d'accord cadres avec des sociétés d'informatiques dominantes, offrant ainsi l'accès à d'importants canaux de distribution. Un accord a été signé avec Dell, aux termes duquel la plate-forme logicielle d'AXS sera intégrée à leurs serveurs d'images et avec Xerox dans le domaine de l'impression sur demande. D'autres accords sont en cours de négociation, notamment avec SUN, EMC2, etc..., et des discussions sont en cours avec Microsoft. Dans le cadre d'une évaluation technique menée aux USA par NIMA (National Imaging & Mapping Agency) les développements logiciels de AXS ont été retenus comme une des 5 technologies significatives du futur.

La réorientation de l'action commerciale a évidemment eu un impact important sur le chiffre d'affaires, les revenus générés par les accords de partenariats conclus ou en cours de conclusions devant intervenir de façon significative en 2003. Ainsi, en 2002, un chiffre d'affaires de USD 0,2 million a été obtenu et une perte de USD 3,8 millions enregistrée.

AXS, du fait du retard pris dans la génération de revenus, a activement œuvré à réduire ses coûts et dans ce cadre a conclu divers accords de distribution. Un tour de financement (round B) a permis de récolter USD 4,0 millions en 2002. Une nouvelle levée de fonds (round C) visant à lever USD 2,5 millions est prévue dans le 1^{er} semestre 2003. Du fait de la situation tendue des liquidités de la société, la continuation de son activité dépendra de sa capacité à lever des fonds et à générer rapidement un chiffre d'affaires significatif.

Business Document S.A.

Business Document est active dans le domaine de l'édition personnalisée de documents. Elle a continué de progresser en 2002, malgré les conditions économiques difficiles. Un chiffre d'affaires de € 11,3 millions a été obtenu, en augmentation de 17% par rapport à l'exercice 2001 pour un bénéfice net, après impôts de € 0,8 million (€ 0,3 million en 2001).

Bien que réalisant encore la majorité de son chiffre sur le marché français où elle occupe une position de leader, Business Document a continué en 2002 à développer ses ventes en dehors de l'hexagone. Des contrats de distribution ont été signés en Allemagne, en Suisse et au Benelux, alors que la collaboration avec Group 1 aux Etats-Unis, continue sous les meilleurs auspices. Pour 2003, un chiffre d'affaires de € 13,5 millions, en croissance de 20% est attendu. Il est envisagé de réaliser une ou deux acquisitions au cours de l'exercice et, dans ce cadre, HPI va s'impliquer et fournira un appui au management de la société.

Proximity Pty Ltd.

Proximity est active dans le domaine de la gestion des archives multimédias (images, vidéo, ...) pour les stations de télévisions (Media Asset Management). Après avoir connu un difficile début d'exercice 2001/2002, Proximity a enregistré un niveau d'entrée de commandes élevé dans son 4^{ème} trimestre. Les nouveaux produits Xenomotion et Xenomax présentés en avril à la NAB, à Las Vegas, ont rencontré un vif succès et débouché sur la conclusion d'importants projets avec les plus grandes chaînes de télévision nord-américaine.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2001/2002 a atteint A\$ 2,3 millions, après déduction de A\$ 0,8 million de revenus différés liés aux projets signés et facturés en fin d'exercice. Après réintégration des revenus différés, le chiffre d'affaires réalisé est en baisse de 8% par rapport à celui de l'exercice précédent. Une perte de A\$ 0,5 million a été comptabilisée alors même que le cash-flow libre a été positif de A\$ 0,15 million.

Au 31 décembre 2002, pour 6 mois dans l'exercice 2002/2003, Proximity a réalisé un chiffre d'affaires de A\$ 2,4 millions en augmentation de 148 % par rapport à celui de la même période de l'exercice précédent et d'ores et déjà supérieur à celui réalisé pour tout l'exercice 2001/2002. Le profit au 31/12/2002 se monte à A\$ 0,7 million. Les perspectives pour la seconde partie de l'exercice 2002/2003 sont bonnes et le budget qui prévoit un chiffre d'affaires de A\$ 5 millions avec un résultat à l'équilibre devrait être tenu.

En 2002, Proximity a obtenu 2 distinctions: le Technical Emmy Award et le Deloitte Tech Fast 50. De plus un subside de A\$ 1,5 millions pour la recherche et le développement a été octroyé à Proximity par le gouvernement australien.

Visiosoft S.A.

Visiosoft est active dans le domaine de la vision industrielle appliqué au pilotage de robots et au contrôle de qualité. Elle a su développer dans ces deux domaines des relations privilégiées tant avec des fabricants d'équipements que des utilisateurs finals.

Visiosoft a également souffert de la conjoncture économique morose en 2002 et du fort ralentissement enregistré dans les investissements industriels et de ce fait n'a pu atteindre ses objectifs. Ainsi en 2002, un chiffre d'affaires de CHF 0,515 million a été obtenu avec une perte opérationnelle de CHF 0,579 million.

Les perspectives pour 2003 restent moyennes, la probabilité d'une reprise économique significative restant faible. Des recherches pour renforcer Visiosoft par le biais d'un adossement industriel sont menées activement.

Xmarc Ltd.

Au cours de l'exercice 2002, le processus de restructuration du groupe Xmarc a été poursuivi de façon intensive. Début janvier, Xmarc Inc a été fermée après que HPI ait procédé au rachat des actifs de cette société par le biais d'une procédure de "foreclosure". Un contrat de distribution pour le marché américain a été signé avec la PlanGraphics Inc et la société australienne Xmarc Asia Pacific a fait l'objet d'un MBO, qui au bénéfice d'un accord de licence, continue de servir les clients existants de Xmarc dans cette zone géographique. Les activités de support et de développement du logiciel ont été ainsi concentrées sur la filiale anglaise Xmarc Limited qui est en charge du marché européen.

Si Xmarc Ltd a pu maintenir ses clients existants, il n'a malheureusement pas été possible, du fait de la conjoncture économique et de ses moyens réduits, de conclure de nouveaux contrats. Ainsi, pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de £ 0,4 million a été obtenu avec une perte de £ 0,3 million. De son côté, HPI, propriétaire de la Propriété Intellectuelle, a encaissé pour respectivement USD 46'000.- et AUD 32'000.- de royalties au titre des accords de licences passés avec PlanGraphics Inc et Xmarc Asia Pacific Pty Ltd.

Début 2003, HPI ayant décidé de ne plus soutenir financièrement Xmarc Limited, des négociations ont été entreprises en vue de la vente de l'IP et de la réalisation d'un MBO sur Xmarc Ltd.

Investissements passifs

Atempo Inc.

Atempo a terminé son année fiscale en octobre 2002 avec des ventes de 17,8 millions d'euros et une perte opérationnelle de 10,3 millions d'euros contre des revenus de 16 millions et une perte de 17,7 millions en 2001. La restructuration est désormais terminée; une nouvelle équipe de gestion est en place et le turn around est en voie d'être réalisé avec des résultats satisfaisants sur les premiers mois de 2003. Le tour de financement bouclé à fin 2002 a permis de lever 5,6 millions USD et comme on pouvait s'y attendre a été extrêmement défavorable aux anciens actionnaires. HPI a subi une forte dilution et se retrouve au 31 décembre 2002 avec une participation de 0.5%.

Luminus Systems Ltd. (ex-Digital Now)

Digital Now a été mise sous Chapter 11 en 2001 et sa cotation à la bourse de Sydney a été suspendue. La société a vécu plusieurs phases de restructuration portant sur son offre de produits, son management et son conseil d'administration. Elle a annoncé à fin décembre 2002 sa nouvelle raison sociale et la réorganisation de sa structure avec pour objectif une reprise de sa cotation à la bourse de Sydney pour le second trimestre 2003.

Newport Capital Group Ltd.

Newport, active dans le domaine du M&A en Australie, doit faire face à un marché difficile dans un environnement économique déprimé. Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2001/2002 a atteint A\$ 2,5 millions et une légère perte de A\$ 0,1 million a été enregistrée. Pour l'exercice 2002/2003, les perspectives restent moyennes. Ainsi, au 31 décembre 2002, pour 6 mois dans l'exercice 2002/2003, un chiffre d'affaires de A\$ 1,2 million avec un profit de A\$ 0,1 million ont été obtenus.

OneMind Connect Inc.

OneMind Connect propose des solutions de gestion optimale des frais pour les voyageurs d'affaires, les managers et les commerciaux permettant un remboursement plus rapide et électronique. HPI a reçu des actions de OneMind Connect via la vente en 2002 des actifs de EoExchange.

Realviz S.A.

Realviz a vécu un exercice 2002 difficile avec des ventes inférieures aux objectifs minimaux prévus et des difficultés de trésorerie. Un nouveau tour de financement a été initié fin 2002 avec ici aussi des conséquences défavorables pour les anciens actionnaires. HPI a décidé de ne pas réinvestir et de ce fait subira une forte dilution lorsque le tour de financement sera bouclé.

Vision Capital L.P.

Ce fonds d'investissement a travaillé en profondeur sur les sociétés du portefeuille qu'elle considère comme les plus prometteuses. Il a participé agressivement aux tours de refinancement afin d'accroître significativement ses parts dans ces sociétés et de réduire ainsi le coût moyen de ses investissements. Afin de permettre aux sociétés d'atteindre la maturité nécessaire pour des sorties et considérant la situation actuelle du marché, Vision Capital examine la possibilité d'étendre de deux ans la durée de vie du fonds.

Autres investissements

Afin de limiter les engagements de la société, la décision a été prise de cesser les investissements dans les fonds Eldstreet L.P. et Newport Technology Fund et de trouver des sorties pour ces investissements. La participation dans Elderstreet a pu être cédée à un autre co-investisseur du fonds alors qu'il n'a pas été trouvé de repreneur pour sa participation dans Newport Technology Fund. HPI a vendu début 2002 le solde des actions qu'elle détenait dans Ixla Ltd.

Les sociétés Keymage, EoExchange et HealthCenter ont cessé leurs activités courant 2002.

La vente des actifs de EoExchange a permis à HPI d'obtenir 42'108 actions de la société OneMind Connect.

La société Keysoft Entellect SA, dans laquelle HPI a réinvesti CHF 1,5 million en 2002 sous forme d'un prêt convertible, n'a pas été à même d'assurer sa continuité via un refinancement ou un adossement industriel. En conséquence, la société a été mise en liquidation.

Gouvernement d'entreprise

Les statuts de la société HPI Holding SA adoptés lors de l'assemblée générale du 26 juin 2000 ainsi que son règlement de Corporate Governance approuvé et mis à jour par le Conseil d'administration le 20 mars 2002 définissent les principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Groupe HPI Holding.

Structure du Groupe et actionnariat

La liste détaillée des sociétés du Groupe HPI Holding figure sous la rubrique "Principes comptables appliqués" de l'annexe aux comptes consolidés. Aucune des sociétés du Groupe figurant dans le périmètre de consolidation n'est cotée en Bourse, hormis la maison mère.

La maison mère détient directement des participations mais aussi via les sociétés HPI Investments Ltd, domiciliée à Grand Cayman et A2i SA, domiciliée à Lausanne.

La structure de l'actionnariat de la maison mère est décrite dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2002, la société Norwood Technologies détient 27.8% du capital-actions de la Société. A la suite du rachat en avril 2003 des actions que détenait en propre la Société, la part de Norwood Technologies SA est passée à 37.0% du capital-actions. L'actionnariat de Norwood Technologies SA est composé de MM. Markus Fellmann, Suisse, Reinach, Daniel Heine, Allemagne, Hüttwilen, Christian Köpe, Suisse, Zürich, Theodore Pascalovici, Israël, Bâle, Christoph Syz, Suisse, Jouxten. Il n'existe pas de participation croisée supérieure à la limite de 5% entre la Société et d'autres sociétés.

Structure du capital

La structure du capital-actions de la maison mère est décrite dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Le capital-actions est composé de 4'600'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, entièrement émises et libérées. L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000 a approuvé la proposition de restructuration du capital-actions de la maison mère. Ainsi, les 72'000 actions au porteur de CHF 300 chacune ont été converties en 2'160'000 actions nominatives de CHF 10 chacune et les 244'000 actions nominatives de CHF 100 ont été converties en 2'440'000 actions nominatives de CHF 10 chacune.

Les actions nominatives peuvent être converties en actions au porteur, par décision de l'assemblée générale.

Pour les droits sociaux et les conditions de transfert des actions, voir le chapitre "Droit de participation des actionnaires" ci-dessous.

Il n'existe pas de capital conditionnel et/ou de capital autorisé.

Il n'existe pas de bons de jouissance, cependant la Société peut en attribuer, conformément à l'article 657 du Code des Obligations.

Au 31 décembre 2002, la Société n'a émis aucun emprunt convertible ni options.

L'assemblée générale du 19 juin 2002 a approuvé la proposition de dissolution de la réserve de KCHF 5'000 pour risques sur participation.

Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration, ses attributions, son organisation et ses compétences sont indiquées aux articles 23 à 29 des statuts. La Corporate Governance complète les dispositions légales et statutaires applicables et contient des règles régissant l'organisation et la gestion adéquates de la Société, et du Conseil d'administration ainsi que la délégation des fonctions et attributions de ce dernier. Les dispositions principales émanant de ces règlements concernant le Conseil d'administration figurent ci-dessous.

- Election et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins cinq membres, qui doivent être actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans; ils sont rééligibles. Cependant, ils sont tenus de mettre leur mandat à disposition pour la fin de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de septante ans.

Le Conseil d'administration gère les affaires de la Société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Il est convoqué, en outre, sur la demande

écrite d'un de ses membres, adressée au président. Pour que les délibérations du Conseil soient valables, il faut que la majorité de ses membres soit présente. Des décisions peuvent être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition ou par transmission électronique de données, à moins qu'une délibération orale ne soit requise par l'un des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration définit la politique globale d'investissement de la Société.

Chaque membre du Conseil d'administration a le droit d'obtenir des renseignements sur toutes les affaires de la Société, conformément aux dispositions de l'article 715 a CO.

- Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2002, le Conseil d'administration de la maison mère se composait des personnalités suivantes :

| Nom | Prénom | Année de naissance | Nationalité | Fonction | Date de la 1ère élection | Fin du mandat |
|-------------|----------|--------------------|-------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|
| M. Denis | Gonseth | 1942 | Suisse | Président | 1990 | 17 janvier 2003 |
| M. Daniel | Kaufmann | 1941 | Suisse | | 1996 | 17 janvier 2003 |
| M. Benoît | Leleux | 1961 | Belge | | 2001 | 17 janvier 2003 |
| M. Martin | Velasco | 1954 | Espagne | | 1999 | 17 janvier 2003 |
| M. Ralph | Ziegler | 1949 | Suisse | | 2002 | 17 janvier 2003 |
| M. Jean-Luc | Chenaux | 1960 | Suisse | Secrétaire hors conseil | | |

M. Ralph Ziegler a été élu lors de l'assemblée générale du 19 juin 2002 en remplacement de M. Gilbert Duchoud, Suisse, démissionnaire. En 2002, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois.

M. Denis Gonseth est ingénieur physicien, diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il a été administrateur délégué de Stellram SA à Nyon jusqu'en 1998 avant de devenir consultant indépendant et administrateur de sociétés. Il est membre du Conseil d'administration de HPI Holding depuis 1990, son président depuis 1993 et CEO depuis 1998. Il est également membre de divers conseils d'administration en Suisse et à l'étranger et vice-président de la Fondation du Parc Scientifique de l'EPFL à Ecublens.

M. Daniel Kaufmann est ingénieur diplômé HTL. Il est directeur des Presses Centrales Lausanne SA à Lausanne depuis 1981. Il siège au conseil d'administration de plusieurs entreprises romandes de l'industrie graphique et de l'édition. Il a régulièrement participé à des projets de développement dans le cadre de l'ESIG et de l'UGRA.

M. Benoît Leleux est titulaire à l'IMD (Lausanne) de la chaire Stephan Schmidheiny d'entrepreneurship et de finance. Il est titulaire d'un doctorat de l'INSEAD. Il est un spécialiste reconnu en matière de capital risque et de private equity. En dehors de ses activités académiques d'enseignement et de recherche, il est conseiller auprès de la Fondation Sandoz et d'une douzaine de start-ups en Europe et aux Etats-Unis.

M. Martin Velasco est un conseiller en stratégie à l'échelon international au bénéfice d'une grande expérience dans le domaine de l'industrie électronique de la communication. Il est actif aussi bien au sein de grands groupes que de start-ups. Préalablement, il a travaillé chez McKinsey où il était co-leader du "Worldwide Telecommunication Group". M. Velasco est ingénieur diplômé de l'EPFL en électronique et a obtenu un Postgrade en Informatique. Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

M. Ralph Ziegler est licencié es sciences économiques de l'Université de Saint-Gall et a suivi un cours de management avancé à l'INSEAD à Fontainebleau. Il a fait toute sa carrière dans le domaine bancaire principalement à l'UBS. Il est au bénéfice d'une large expérience internationale acquise aux USA et au Japon où il a résidé 10 ans. M. Ziegler a rejoint la BCV en 1996. En date du 31 décembre 2002, il occupe le poste de Directeur général, responsable de la Division internationale.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2003, le Conseil d'administration ci-dessus a démissionné. La nouvelle composition du Conseil d'administration est indiquée sous la rubrique "Changements importants depuis la date de référence du bilan".

- Autres fonctions et relations d'affaires

M. Denis Gonseth est l'unique membre exécutif du Conseil d'administration. Aucun autre membre du Conseil n'exerce de fonction dans le Groupe et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années.

M. Ralph Ziegler est Directeur général, responsable de la Division internationale à la BCV, qui jusqu'en novembre 2002, détenait 27.8% de la Société. La Société entretient des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV.

M. Martin Velasco est également investisseur avec la Société dans les sociétés AXS Technologies Inc., Atempo Inc. et Business Document SA. Les participations que détient M. Martin Velasco dans ces entreprises sont faibles et il n'exerce aucune influence sur leur conduite.

- Fonctions et attributions

Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la gestion de la Société ainsi que de la surveillance des personnes auxquelles la gestion de la Société a été déléguée.

Le Conseil d'administration doit exercer ses fonctions conformément aux standards reconnus de la *Corporate Governance*, adaptés de façon optimale à la Société et à ses relations avec les participations (au sens des règles de la *Corporate Governance*, les participations comprennent toutes les sociétés, contrôlées ou non, dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement un intérêt financier) et réglant au mieux les responsabilités des administrateurs à l'égard des actionnaires et des autres partenaires. Cet engagement repose sur une organisation de premier ordre ainsi que sur l'observation stricte de standards de qualité légaux, financiers et éthiques les plus élevés. En conséquence, le Conseil d'administration examinera régulièrement les dispositions de la *Corporate Governance* afin de vérifier leur conformité aux principes d'excellence dégagés en matière internationale de *Corporate Governance*.

Les délibérations et décisions du Conseil d'administration sont strictement confidentielles et ne sont communiquées à des tiers qu'en application des règles de la Société relatives aux communications et aux relations avec les investisseurs.

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables énumérées à l'article 716a CO.

Afin de l'assister dans ses attributions et de permettre une analyse approfondie de problèmes complexes, le Conseil d'administration a constitué le comité de rémunération et le comité d'audit, composés d'administrateurs membres et non-membres de la direction générale de la Société (ci-après respectivement l'« Administrateur Délégué » et les « Administrateurs Indépendants ») et de cadres, ainsi que le comité consultatif, composé de directeurs de la Société et d'experts indépendants.

- Le comité de rémunération

Le comité de rémunération est nommé par le Conseil d'administration et compte au minimum trois administrateurs, dont l'Administrateur Délégué. Le comité de rémunération guide le Conseil sur la politique et les méthodes de rémunération en général, et il émet des recommandations spécifiques quant aux plans de rémunération et aux autres conditions d'engagement des Administrateurs Délégués et Indépendants. La rémunération ainsi que les autres conditions d'engagement des directeurs sont révisées annuellement par le comité en fonction des performances, d'informations comparatives et topiques ainsi que des recommandations d'un expert indépendant. Les plans de rémunération comprennent, outre un salaire de base, des indemnités en cas de retraite et de fin du contrat de travail, des bonus au résultat ainsi que d'autres avantages. Les directeurs sont également habilités à prendre part au plan de participation des employés de HPI. Les plans de rémunération sont fixés à un niveau permettant d'attirer et de retenir des directeurs aptes à gérer de manière rentable l'activité opérationnelle de la Société. Le salaire ainsi que les autres conditions d'engagement de l'Administrateur Délégué, des directeurs, des cadres supérieurs ainsi que des employés principaux sont fixés dans des contrats de travail. Le comité de rémunération fait régulièrement rapport au Conseil.

En 2002, le comité de rémunération était composé de MM. Denis Gonseth, Martin Velasco et Gilbert Duchoud. Il ne s'est pas réuni.

- Le comité d'audit

Le comité d'audit est élu par le Conseil d'administration et se compose d'au moins deux membres choisis parmi les Administrateurs Indépendants. En tant que de besoin, des consultants (juridiques, financiers ou comptables) externes seront invités à participer à tout ou partie des séances.

Le comité d'audit a notamment pour tâche de revoir les comptes financiers annuels, semestriels et trimestriels ainsi que les autres déclarations et/ou exigences requises par la Bourse, et faire rapport au Conseil. Il évalue le bien-fondé de la politique et des principes de comptabilité de la Société, consulte les réviseurs externes et établit les principes de base de révision de la Société. Il assiste également le Conseil d'administration dans la réévaluation de l'efficacité du système de contrôle interne incluant l'efficacité et le bon fonctionnement des opérations, la fiabilité du compte-rendu financier ainsi que la conformité aux lois et règlements applicables. Le comité d'audit émet également des recommandations à l'attention du Conseil d'administration quant à la nomination, la révocation ainsi que la rémunération des réviseurs externes et des réviseurs du Groupe, et il revoit les conditions d'engagement de ces derniers ainsi que l'étendue et la qualité des révisions.

Le comité d'audit est élu par le Conseil d'administration et se compose d'au moins deux membres choisis parmi les Administrateurs Indépendants. En tant que de besoin, des consultants (juridiques, financiers ou comptables) externes seront invités à participer à tout ou partie des séances. En 2002, le comité d'audit était composé de MM. Daniel Kaufmann et Martin Velasco. Il s'est réuni trois fois en 2002 et a fait rapport au Conseil d'administration.

- Le comité consultatif (Advisory Board)

Le comité consultatif compte au minimum cinq membres issus des cadres de la Société et d'experts indépendants, trois membres au moins ne doivent pas être administrateurs ou directeurs de la Société et pas plus d'un directeur ne peut faire partie du comité. Le comité consultatif est composé de membres possédant des compétences et une expérience importantes dans l'industrie des logiciels et, plus particulièrement, dans le domaine de l'information et de la gestion de documents. Les membres du comité consultatif sont nommés par le Conseil d'administration.

Le comité consultatif conseille le Conseil d'administration de HPI sur tous les investissements qui dépassent un montant total de 1 million USD. Le comité peut également être consulté pour des investissements dont le montant n'atteint pas le seuil susmentionné.

Le comité consultatif se réunit au minimum deux fois par année. Les sociétés sujettes à évaluation seront présentées par leur propre direction (directeur général (CEO), directeur financier (CFO), etc...). Une majorité des deux tiers des membres du comité doit préavisier en faveur des propositions d'investissements pour que ces dernières puissent être transmises à l'approbation du Conseil d'administration.

Au début de l'année 2002, le comité consultatif était composé de MM Jean-Louis Fatio, vice-président Genevest, Genève; Pier Carlo Falotti, consultant stratégique, Genève, Murat Kunt, professeur à l'EPFL, Lausanne, Roger-David Hersch, professeur à l'EPFL, Lausanne, Martin Velasco, consultant stratégique, Genève. Au vu de la décision du Conseil d'administration de ne plus procéder à de nouveaux investissements et de soutenir de façon restrictive les sociétés en portefeuille et eu égard à l'état des liquidités de la Société, le comité consultatif ne s'est pas réuni en 2002.

Direction générale

- Compétences respectives du Conseil d'administration et de la Direction Générale.

Sous réserve de dispositions contraires de la loi, des statuts ou de la *Corporate Governance*, le Conseil d'administration délègue par la présente la gestion et la représentation de la Société au directeur général (ci-après le « CEO » ou l' « Administrateur Délégué »). Le CEO siège au Conseil comme administrateur délégué. Sur décision du Conseil, les fonctions de président du Conseil d'administration et de CEO peuvent être assumées par une seule et même personne. Le CEO assume la responsabilité principale de la direction de la Société et rend compte directement au Conseil d'administration sur la marche des affaires et la situation financière de la Société, sous une forme convenue d'entente entre le Conseil d'administration et le CEO. Indépendamment de son obligation courante de rendre compte, le CEO informe immédiatement le Conseil d'administration de tous événements propres à influencer de manière significative les activités opérationnelles de la Société, tels que des irrégularités commises dans la gestion ou des événements susceptibles de compromettre sérieusement la situation financière de la Société.

Les décisions suivantes du CEO requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration :

1. Tout changement majeur dans l'organisation de la direction de la Société et dans la politique de rémunération de la direction ;
2. Tout emprunt public de la Société (tel que l'émission d'obligations ou de titres analogues);
3. Toute constitution ou dissolution de filiales ou sociétés affiliées détenues majoritairement ;
4. Toute introduction de procédures judiciaires et toute signature d'accords transactionnels engageant la Société ;
5. Toute signature, dénonciation ou modification de contrats de prêt ou de bail et constitution de tout type de garantie engageant la Société pour un montant supérieur à KCHF 500 ;
6. Toute signature de contrat, d'accord ou de transaction important pour les affaires ou à la stratégie de la Société ;
7. Toute fusion, vente d'une partie substantielle de la Société ou liquidation des biens de la Société, sous réserve de prises de participations dans des sociétés conformément à la politique d'investissement ;
8. Tout rachat par la Société de ses propres actions pour un montant supérieur à KCHF 500.

En 2002, la Direction générale était composée de

| | | | |
|-------------|---------|--------|-----|
| M. Denis | Gonseth | Suisse | CEO |
| M. Stéphane | Crettex | Suisse | CFO |

M. Denis Gonseth (voir sous Conseil d'administration).

M. Stéphane Crettex est licencié HEC et titulaire d'un diplôme post grade en économie politique. Il a travaillé comme contrôleur de gestion chez Kraft Jacobs Suchard de 1990 à 1995, puis chez Edipresse SA de 1995 à 1998. Il travaille chez HPI Holding depuis 1998 et occupe la fonction de Chief Financial Officer.

Rémunérations, participations et prêts

- Politique de rémunération

La rémunération se décompose comme suit : un salaire fixe de base ainsi que des bonus annuels calculés en fonction des performances du salarié et de l'entreprise. Le bonus peut être versé en espèce et/ou en actions de la Société prise sur les actions détenues en propres. La Direction générale a perçu un bonus total de KCHF 13 en espèce au titre de l'exercice 2002 et aucune action de la Société n'a été attribuée.

- Rémunération des organes dirigeants

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'élève à KCHF 98 pour l'année 2002. Les membres non-exécutifs ont été rémunérés à hauteur de KCHF 48.

La rémunération totale des membres de la direction s'élève à KCHF 492 pour l'année 2002.

La rémunération globale la plus élevée des membres du Conseil d'administration s'élève à KCHF 349, composée d'une rémunération de KCHF 50 en tant que Président du Conseil d'administration et de KCHF 299 en tant que CEO.

Au 31 décembre 2002, le contrat de travail de M. Denis Gonseth a été terminé d'un commun accord. La période de résiliation de six mois a été modifiée en une année avec une activité de conseiller à 50%. Au 31 décembre 2001, la Société devait lui payer un bonus pour KCHF 350. Ce montant a été réduit à KCHF 250 au 31 décembre 2002, payable en 2003 par versements échelonnés. Son contrat de travail prévoyait, en outre, une indemnité de sortie de KCHF 1'000 qui a été annulée et remplacée par des honoraires payables en fonction des résultats de sortie de certaines participations du Groupe d'ici au 31 décembre 2006.

Une rémunération totale de KCHF 5 a été versée à M. Gilbert Duchoud, qui a démissionné du Conseil d'administration en juin 2002.

Aucune indemnité de départ n'a été versée à des organes dirigeants.

- Attributions d'actions

L'ancien Président du Conseil d'administration était au bénéfice d'un plan d'intéressement au capital de la Société. 1'500 options lui ont été octroyées en 1998 dans le cadre de ce plan. Ces options, exerçables en cinq tranches annuelles égales à compter du 1er janvier 1998, lui permettaient initialement d'acquérir 1'500 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100 chacune pour un prix de CHF 66.65 par action. En accord avec le plan, 900 options ont été exercées avant le 31 décembre 2000.

Consécutivement à la restructuration du capital-actions de HPI Holding SA (réduction de la valeur nominale par action), le solde de 600 options a été transformé en 6'000 options conférant chacune le droit d'acquérir une action nominale d'une valeur nominale de CHF 10 au prix de CHF 6.67 par action. 6'000 actions nominatives détenues en propre ont été réservées pour l'exercice de ces options. En accord avec le plan, 3'000 options ont été exercées durant l'année 2001, et aucune en 2002. Le plan d'options est devenu caduc au 31 décembre 2002. En conséquence, aucune action n'a été attribuée aux organes dirigeants ou autres membres de la Société durant l'exercice.

- Options

Aucun système d'options n'existe au sein de la Société.

- Détenition d'actions

Selon les informations qui nous ont été fournies, au 31 décembre 2002, les membres exécutifs des organes dirigeants de la Société détenaient 12'000 actions nominatives et les membres non exécutifs ne détenaient aucune action nominative.

- Honoraires et rémunérations additionnels, prêts et contrat de management

Aucun honoraire ou rémunération additionnelle ni prêts n'ont été accordés par le Groupe aux organes dirigeants. Durant l'exercice, aucun contrat de management n'a été conclu par la Société. En avril 2003 la Société a conclu un contrat de management avec la société May Group, Inc. à Zurich. Les éléments de ce contrat figurent sous la rubrique " Changements importants depuis la date de référence du bilan" ci-dessous.

Droits de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont définis aux articles 8 et 9 des statuts dont les dispositions principales figurent ci-dessous.

Le registre des actions contient deux rubriques : "actionnaires sans droit de vote" et "actionnaires avec droit de vote". Est seule reconnue comme actionnaire ou usufruitière par la Société la personne valablement inscrite dans l'une des deux rubriques. Seule cette personne peut exercer les droits découlant de ses actions nominatives à l'égard de la Société, sous réserve des restrictions statutaires. L'actionnaire sans droit de vote ne peut exercer ni le droit de vote qui découle de l'action, ni les autres droits attachés au droit de vote.

Celui qui a acquis des actions nominatives et qui demande à être reconnu comme actionnaire est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à sa reconnaissance par la Société comme actionnaire avec droit de vote. Si la Société ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, celui-ci est réputé être actionnaire avec droit de vote.

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'inscription au registre des actions :

- a) aucune personne, physique ou morale, ne peut être inscrite, en tant qu'actionnaire avec droit de vote, pour les actions nominatives qu'elle détient, directement ou indirectement, pour plus de 5% des actions nominatives inscrites au registre des actions, sous réserve de l'article 685 d alinéa 3 CO. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que toutes les personnes physiques ou morales, qui forment une entente ou un syndicat ou qui se concertent de toute autre manière aux fins de contourner cette limitation comptent pour une personne;

- b) la limitation qui précède ne s'applique pas aux actions détenues avant l'adoption des statuts actuels de la Société;
- c) la limitation de 5% indiquée ci-dessus s'applique aussi aux actions souscrites ou acquises par usage de droits de souscription, d'option ou de conversion attachés à des actions ou à d'autres titres émis par la Société ou par des tiers;
- d) le Conseil d'administration peut refuser, sous réserve des dispositions de la lettre e ci-dessus, l'inscription au registre des actions si, sur demande, l'acquéreur n'a pas déclaré avoir expressément acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte;
- e) le Conseil d'administration peut en outre déroger à la limitation des 5% indiqués ci-dessus dans des cas particuliers justifiés;
- f) le Conseil d'administration peut annuler avec effet rétroactif, après avoir entendu la personne concernée, l'inscription d'actionnaires détenant des actions en violation des règles qui précèdent.

Le Conseil d'administration a approuvé lors de sa séance du 5 décembre 2002, l'inscription de Norwood Technologies SA au registre des actions comme actionnaire fiduciaire avec droit de vote.

Les règles concernant l'assemblée générale sont définies aux articles 13 à 22 des statuts dont les dispositions principales figurent ci-dessous.

Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un ayant droit par action. Lors de l'exercice du droit de vote, aucun actionnaire ne peut réunir sur sa personne, directement ou indirectement, plus de 5% des actions avec droit de vote pour ses propres actions et celles qu'il représente, à moins qu'il ne soit régulièrement inscrit au registre des actions avec droit de vote pour un pourcentage supérieur. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales agissant de concert aux fins de contourner cette limitation comptent pour un actionnaire.

Les actionnaires peuvent être représentés à l'assemblée générale par un tiers, un organe de la Société ou un représentant indépendant.

Les actionnaires se réunissent une fois par an en assemblée générale ordinaire, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de révision au moins vingt jours avant la date de la réunion.

La convocation se fait par un avis inséré au moins vingt jours avant la date choisie dans la "Feuille Officielle Suisse du Commerce". Les titulaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actions sont convoqués par lettre adressée sous pli simple à chaque actionnaire, au moins vingt jours à l'avance.

Vingt jours au moins avant l'assemblée, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège social. Chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

L'avis de convocation doit indiquer les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration ou de l'actionnaire qui ont requis la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. S'agissant d'élections, la convocation doit indiquer les noms des candidats proposés.

Les actionnaires représentant des actions avec droit de vote d'une valeur nominale de Fr. 1'000'000.-- peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La demande d'inscription doit intervenir par écrit au moins soixante jours avant la date de l'assemblée avec indication de l'objet à inscrire à l'ordre du jour et les propositions de l'actionnaire.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, à l'exception des propositions formulées lors d'une assemblée générale de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

Prise de contrôle et mesures de défense

- Obligation de présenter une offre (clause de opting up)

Le seuil pour l'offre portant sur tous les titres traités en bourse de la Société est fixé à 49% des droits de vote, qu'ils puissent être exercés ou non.

- Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la direction générale ainsi que d'autres membres dirigeants relatif à d'éventuelle prise de contrôle.

Organe de révision

L'organe de révision est Arthur Andersen SA. Certaines sociétés affiliées du Groupe sont révisées par d'autres sociétés de révision. Le mandat de Arthur Andersen SA (anciennement Arthur Andersen SA) a débuté en 1991. Il est sous la responsabilité de M. Hans Isler depuis 1996. Le Groupe a versé à Arthur Andersen KCHF 124 pour les services liés à l'audit de ses comptes annuels et de ses filiales. En sus le Groupe a versé KCHF 45 pour tous les autres services fournis, principalement en matière de conseil fiscal et financier.

Instrument de surveillance et de contrôle relatif à l'organe de révision

Le comité d'audit émet des recommandations à l'attention du Conseil d'administration quant à la nomination, la révocation ainsi que la rémunération des réviseurs externes et des réviseurs du Groupe, et il revoit les conditions d'engagement de ces derniers ainsi que l'étendue et la qualité des révisions.

Politique d'information

Le Conseil d'administration s'efforce de fournir aux actionnaires de la Société et à la communauté des investisseurs une estimation claire et objective de la situation de la Société afin de leur permettre d'évaluer sa valeur et ses perspectives d'avenir. A cet effet, le Groupe publie ses résultats deux fois par année. Le compte-rendu d'activité sera conforme aux exigences posées par la Bourse Suisse pour le segment des sociétés d'investissements. La valeur intrinsèque nette du portefeuille d'investissement de HPI sera déterminée conformément aux principes recommandés par EVCA ou aux *General Accounting Practices*. Le support de communication de HPI reposera dans une large mesure sur les technologies de pointe (internet, courrier électronique).

Changements importants depuis la date de référence du bilan

- Actionnariat

En novembre 2002, Norwood Technologies SA a racheté à la Banque Cantonale Vaudoise les participations que cette dernière détenait dans HPI Holding SA directement ou à travers sa filiale Saparges SA. La structure de l'actionnariat de la maison mère au 31 décembre 2002 est décrite dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

En avril 2003, afin d'augmenter ces liquidités, la Société a vendu toutes les actions détenues en propre à Norwood Technologies SA, dont la part au capital est désormais de 37.0%. Le prix de vente a été fixé à CHF 1.06 par action, soit un prix par action supérieur de CHF 0.08 (+8%) par rapport au cours boursier moyen de la semaine précédent la date de contrat, soit le 31 mars. Le montant de la transaction a été réglé par virement bancaire pour un montant total de KCHF 445.

- Composition du Conseil d'administration

lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2003, le Conseil d'administration ci-dessus a démissionné et au 30 avril 2003, le Conseil d'administration de HPI Holding SA se composait des personnalités suivantes :

| Nom | Prénom | Année de naissance | Nationalité | Fonction | Date de la 1ère élection | Échéance du mandat |
|--------------|-------------|--------------------|-------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|
| M. Theodore | Pascalovici | 1941 | Israël | Président | 17 janvier 2003 | 2006 |
| M. Christian | Köpe | 1962 | Suisse | Vice-Président | 17 janvier 2003 | 2006 |
| M. Cédric | Chapuis | 1965 | Suisse | | 17 janvier 2003 | 2006 |
| M. Markus | Fellmann | 1949 | Suisse | | 17 janvier 2003 | 2006 |
| M. Christoph | Syz | 1965 | Suisse | | 17 janvier 2003 | 2006 |
| M. Philipp | Eisenring | | | Secrétaire hors conseil | | |

M. Theodore PASCALOVICI est un entrepreneur et investisseur expérimenté. Il a développé une entreprise familiale active dans la distribution pharmaceutique, vendue à Novartis il y a quelques années. Il possède une licence en sciences économiques de l'Université de Lausanne.

M. Christian KÖPE est associé de May-Group Inc. Il a travaillé plusieurs années pour McKinsey & Co. à Zurich et à New York et ensuite comme Division Head Managed Care dans une grande compagnie d'assurance. Il possède un Masters et un doctorat en droit de l'Université de Zurich où il enseigne également.

M. Cédric CHAPUIS est associé au sein de l'Étude d'avocats Bär & Karrer à Genève. Il est spécialisé dans les domaines du droit bancaire, du droit des marchés des capitaux et dans le domaine des transactions financières. Il est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Bâle et d'un Masters Degree (LL.M.) de l'Université de Chicago.

M. Markus FELLMANN possède une large expérience dans les secteurs de l'industrie, aussi bien dans la gestion qu'au niveau opérationnel. Depuis 1971, il est également actif comme avocat à Bâle, spécialisé dans le droit commercial. Il possède une licence en sciences économiques et en droit de l'Université de Bâle.

M. Christoph SYZ est entrepreneur et CEO de yousports SA à Lausanne, entreprise spécialisée dans les logiciels de gestion. Auparavant il a développé plusieurs marques de sports qui ont été ensuite vendues à Head Sports AG. Il possède une licence en sciences économiques de l'Université de Saint-Gall.

- Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées

Au 31 mars 2003, la Société a signé un Investment Advisory and Management Agreement avec la société May-Group Inc. à Zurich. MM Syz et Köpe, membres du Conseil d'administration de la Société, ainsi que M. Daniel Heine, assurant la fonction de CEO de la Société, travaillent pour la société May-Group Inc. Dans le cadre de cet accord, May-Group Inc. s'engage à fournir des services à la Société, plus particulièrement des services de conseil sur les investissements, de monitoring, de gestion, d'analyse et de reporting ainsi que des bureaux et une infrastructure opérationnelle. En contrepartie May-Group reçoit des honoraires annuels fixes de KCHF 500, ainsi que des honoraires liés à la performance de la Net Asset Value de la Société. Les personnes mentionnées ci-dessus ne touchent aucun salaire d'une quelconque société du Groupe. L'Agreement est d'une durée de deux ans, renouvelable automatiquement d'année en année et le délai de résiliation est de six mois.

- Direction générale

Au 31 décembre 2002, le contrat de travail de M. Denis Gonseth a été terminé d'un commun accord. La période de résiliation de six mois a été modifiée en une année avec une activité de conseiller à 50%. Au 31 décembre 2001, la Société devait lui payer un bonus pour KCHF 350. Ce montant a été réduit à KCHF 250 au 31 décembre 2002, payable en 2003 par versements échelonnés. Son contrat de travail prévoyait, en outre, une indemnité de sortie de KCHF 1'000 qui a été annulée et remplacée par des honoraires payables en fonction des résultats de sortie de certaines participations du Groupe d'ici au 31 décembre 2006.

Au début de 2003, la Direction générale est composée de :

| | | | |
|----------------|---------|----------|-----|
| M. Daniel Carl | Heine | Allemand | CEO |
| M. Stéphane | Crettex | Suisse | CFO |

M. Daniel Carl Heine n'est pas employé de la Société. Il remplit les fonctions de CEO dans le cadre de l'Investment Advisory and Management Agreement avec la société May-Group Inc. à Zurich décrit ci-dessus. Avant de rejoindre la société de consulting May-Group Inc. à Zurich, M. Daniel Carl Heine, né en 1967, a travaillé pour Merrill Lynch International New York comme cambiste certifié SEC/NYSE. Auparavant il a œuvré plusieurs années comme Business Consultant pour A.T. Kearney où il a conduit plusieurs projets de M&A, corporate finance et restructuration d'entreprise. Daniel Carl Heine est titulaire d'un doctorat de l'Université de Saint-Gall et d'un Masters of Arts de l'Université d'Oxford.

- Structure de la Société

Eu égard à l'état des liquidités de la Société, l'effectif a été diminué et les charges de gestion ont été considérablement réduites. Au 30 avril 2003, la Société compte l'équivalent de 2,3 employés à plein temps.

Sommaire partie financière

Résultats consolidés

| | |
|---|----|
| Bilan consolidé | 18 |
| Compte de profits et pertes consolidé | 19 |
| Tableau de financement consolidé | 20 |
| Tableau de variation des fonds propres consolidés | 21 |
| Annexe relative aux comptes consolidés | 22 |
| Rapport du réviseur des comptes consolidés | 35 |

Résultats annuels

| | |
|---|----|
| Bilan | 36 |
| Compte de profits et pertes | 37 |
| Annexe relative aux comptes annuels | 38 |
| Proposition du Conseil d'administration | 42 |
| Rapport de l'organe de révision | 42 |

HPI HOLDING SA**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2002**

(en milliers de francs suisses)

| | <u>Notes</u> | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|--------------|-------------|-------------|
| <u>ACTIF</u> | | | |
| ACTIFS CIRCULANTS: | | | |
| Liquidités et équivalents | 3 | 1'274 | 4'800 |
| Débiteurs- | | | |
| Clients | | 93 | 12 |
| Sociétés liées | | 195 | 282 |
| Autres | | 84 | 1'185 |
| Titres en portefeuille | | 102 | 3'003 |
| Autres actifs circulants | | 52 | 516 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des actifs circulants | | 1'800 | 9'798 |
| ACTIFS IMMOBILISES: | | | |
| Liquidités immobilisées | 3 | 1'100 | - |
| Participations dans des sociétés associées | 4 | 5'645 | 7'295 |
| Autres participations | 5 | - | 4'570 |
| Prêts aux participations | 6 | - | 1'625 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 210 | 291 |
| Immobilisations incorporelles | 10 | 506 | 12 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des actifs immobilisés | | 7'461 | 13'793 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | 9'261 | 23'591 |
| <u>PASSIF</u> | | | |
| FONDS ETRANGERS A COURT TERME: | | | |
| Découvert bancaire | 3 | 103 | 33 |
| Créanciers- | | | |
| Fournisseurs | | 123 | 206 |
| Autres | | - | 14 |
| Passifs transitoires | | 636 | 774 |
| Provision pour impôts | | 146 | 42 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des fonds étrangers à court terme | | 1'008 | 1'069 |
| FONDS PROPRES: | | | |
| Capital-actions | 11 | 46'000 | 46'000 |
| Actions propres | 12 | (3'467) | (3'507) |
| Réserves | | 5'963 | 11'003 |
| Différence de conversion cumulée | | 12 | - |
| Perte au bilan | | (40'255) | (30'974) |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des fonds propres | | 8'253 | 22'522 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | 9'261 | 23'591 |
| | | <hr/> | <hr/> |

HPI HOLDING SA**COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**
(en milliers de francs suisses, nombre d'actions et montant par action exceptés)

| | <u>Notes</u> | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| RESULTATS SUR PARTICIPATIONS: | | | |
| Quote-part dans le résultat des sociétés associées | 4 | (2'991) | (3'812) |
| Ajustement de valeur sur participations et prêts | 7 | (5'291) | (15'035) |
| Pertes réalisées sur participations et prêts, nettes | 8 | (2'445) | (15'871) |
| Revenus sur participations | | 66 | - |
| Intérêts sur prêts aux participations | | 115 | 228 |
| Total des résultats sur participations | | <u>(10'546)</u> | <u>(34'490)</u> |
| AUTRES REVENUS: | | | |
| Chiffre d'affaires | | 516 | 984 |
| Intérêts sur placements | | 33 | 441 |
| Reprise perte de valeur | 10 | 500 | - |
| Autres revenus | | 28 | 374 |
| Total des autres revenus | | <u>1'077</u> | <u>1'799</u> |
| AUTRES CHARGES: | | | |
| Matière et sous-traitance | | (246) | (308) |
| Salaires et frais de personnel | | (1'481) | (6'929) |
| Honoraires et autres frais liés | | (466) | (583) |
| Frais généraux et administratifs | | (1'140) | (4'496) |
| Amortissements et pertes de valeur | 9, 10 | (96) | (6'586) |
| Pertes sur débiteurs | | (322) | - |
| Perte réalisée sur titres en portefeuille | | (444) | (383) |
| Perte non réalisée sur titres en portefeuille | | (462) | (1'132) |
| Frais financiers | | (30) | (1'047) |
| Total des autres charges | | <u>(4'687)</u> | <u>(21'464)</u> |
| Perte nette avant impôts et intérêts minoritaires | | <u>(14'156)</u> | <u>(54'155)</u> |
| IMPOTS | 15 | <u>(148)</u> | <u>72</u> |
| Perte nette avant intérêts minoritaires | | <u>(14'304)</u> | <u>(54'083)</u> |
| INTERETS MINORITAIRES | | <u>-</u> | <u>3'222</u> |
| Perte nette de l'exercice | | <u>(14'304)</u> | <u>(50'861)</u> |
| Perte nette de base et diluée par action | | (3.42) | (12.09) |
| Nombre moyen d'actions en circulation | | 4'180'407 | 4'207'194 |

HPI HOLDING SA**TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002
(en milliers de francs suisses)**

| | <u>Notes</u> | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Perte nette de l'exercice | | (14'304) | (50'861) |
| VARIATIONS NON MONETAIRES: | | | |
| Quote-part dans le résultat des sociétés associées | 4 | 2'991 | 3'812 |
| Ajustement de valeur sur participations | 7 | 5'291 | 15'035 |
| Pertes réalisées sur participations, nettes | 8 | 2'445 | 15'871 |
| Amortissements et pertes de valeur, net | 9, 10 | (404) | 6'586 |
| Pertes sur titres en portefeuille | | 906 | 1'515 |
| Part des intérêts minoritaires dans le résultat | | - | (3'222) |
| Pertes sur débiteurs | | 322 | - |
| Intérêts et autres revenus | | (147) | - |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Cash flow avant variation du fonds de roulement | | (2'900) | (11'264) |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT: | | | |
| Clients | | (81) | 149 |
| Sociétés liées | | 87 | (288) |
| Autres débiteurs | | 1'101 | (551) |
| Titres en portefeuille | | 1'837 | 3'614 |
| Autres actifs circulants | | 470 | (225) |
| Fournisseurs | | (83) | (267) |
| Autres créanciers | | (14) | (47) |
| Passifs transitoires | | (138) | 399 |
| Provision pour impôts | | 104 | (230) |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Cash flow d'exploitation | | 383 | (8'710) |
| CASH FLOW D'INVESTISSEMENT: | | | |
| Achats d'actions propres, nets | | (40) | (230) |
| Acquisition d'une filiale | 10 | - | (6'330) |
| Prises de participations | | (557) | (9'121) |
| Octroi de prêts à des sociétés affiliées | | (2'544) | - |
| Immobilisations de liquidités | | (1'100) | - |
| Ventes de participations | | 59 | 3'326 |
| Dividendes reçus d'entreprises associées | 4 | 284 | - |
| Impôts payés | | (66) | - |
| Achat d'immobilisations corporelles | 9 | (15) | (117) |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Cash flow d'investissement | | (3'979) | (12'472) |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Cash flow, net | | (3'596) | (21'182) |
| LIQUIDITES ET EQUIVALENTS, début de l'exercice | 3 | 4'767 | 25'949 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| LIQUIDITES ET EQUIVALENTS, fin de l'exercice | 3 | 1'171 | 4'767 |
| | | <hr/> <hr/> | <hr/> <hr/> |

HPI HOLDING SA**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**

(en milliers de francs suisses)

| | Capital - actions | Actions propres | Réserve générale | Réserve pour risques sur participations | Réserve pour actions propres | Différence de conversion cumulée | Bénéfice / (Perte) au bilan | Total |
|---------------------------------|----------------------|--------------------|---------------------|---|------------------------------------|--|-----------------------------------|----------|
| Au 1 ^{er} janvier 2001 | 46'000 | (3'277) | 2'220 | 5'000 | 3'277 | (73) | 20'393 | 73'540 |
| Perte nette de l'exercice | - | - | - | - | - | - | (50'861) | (50'861) |
| Attribution aux réserves | - | - | 276 | - | 230 | - | (506) | - |
| Achat d'actions propres | - | (230) | - | - | - | - | - | (230) |
| Différence de conversion | - | - | - | - | - | 73 | - | 73 |
| Au 31 décembre 2001 | 46'000 | (3'507) | 2'496 | 5'000 | 3'507 | - | (30'974) | 22'522 |
| Perte nette de l'exercice | - | - | - | - | - | - | (14'304) | (14'304) |
| Dissolution de réserves | - | - | - | (5'000) | (40) | - | 5'040 | - |
| Vente d'actions propres | - | 40 | - | - | - | - | (17) | 23 |
| Différence de conversion | - | - | - | - | - | 12 | - | 12 |
| Au 31 décembre 2002 | 46'000 | (3'467) | 2'496 | - | 3'467 | 12 | (40'255) | 8'253 |

Activité du Groupe

La Société-mère, HPI Holding SA, est une société de droit suisse dont le siège est à Nyon. Elle a pour activité principale la prise de participations dans des sociétés actives dans le domaine de la gestion électronique de documents et de l'information. Le nombre moyen d'employés au sein du Groupe était de 11 durant l'année 2002 (2001: 28). Le Groupe est domicilié Rue Perdtemps 5, 1260 Nyon.

Le Groupe investit dans des sociétés en phase de démarrage ("start-up") qui, souvent, n'ont pas encore ou peu généré de revenus et qui font face à des pertes accumulées. La continuation de l'exploitation pour ces sociétés dépend en général de leur capacité à soulever les fonds nécessaires à financer leurs opérations. De tels investissements présentent des opportunités de gains significatifs, mais également, malgré les procédures strictes de sélection mises en place par le Groupe, un risque de perte substantiel sur la valeur de ces investissements.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes consolidés le 14 mai 2003 à l'attention de l'Assemblée générale du 26 juin 2003.

Depuis deux années, le Groupe a subi de plein fouet les conséquences de l'effondrement du marché du Private Equity, la forte baisse des valorisations des sociétés et les dilutions lors de refinancements. Le Groupe a été contraint, cette année encore, de comptabiliser des ajustements de valeur significatifs sur les participations qu'il détient, ce qui a engendré des pertes supplémentaires. A cela s'est ajouté la forte réduction de ses liquidités et de ses capacités financières.

Pour faire face à cette situation, le Groupe a dû se restructurer, réduire ses charges de fonctionnement en réduisant au minimum ses employés et déplacer les bureaux de la Société-mère début 2003. Le Groupe a entrepris toutes les mesures possibles afin de limiter ses frais opérationnels tout en assurant la gestion de ses actifs. La Société-mère a également vendu en 2003 ses actions propres afin d'accroître ses liquidités et de lui permettre de couvrir ses charges jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil d'administration, qui étudie actuellement différentes solutions ainsi que les actions nécessaires pour assainir la structure financière du Groupe, est confiant de pouvoir mettre en œuvre une restructuration permettant de relancer les activités du Groupe dans l'intérêt de tous les actionnaires. Par conséquent, le Conseil d'administration est d'avis que le principe de continuation de l'activité est toujours justifié.

2. Principes comptables appliqués

Généralités

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux "International Financial Reporting Standards" émis par l'organisation "International Accounting Standards Board" (IASB), en utilisant le principe de la valeur historique, à l'exception des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur (voir ci-dessous).

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de la Société-mère et des filiales qu'elle contrôle. Un contrôle est présumé lorsque la Société-mère détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote et/ou qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise afin de bénéficier de ses activités. Les parts des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat net sont mentionnées séparément dans le bilan et dans le compte de profits et pertes consolidés.

Au 31 décembre 2002, les comptes consolidés comprennent les comptes de HPI Holding SA et des filiales suivantes (consolidées par la méthode de l'intégration globale):

| | Capital- actions | 2002 | 2001 |
|--|-----------------------------|-------------|-------------|
| A2i SA, domiciliée à Lausanne, Suisse | 220 | 100% | 100% |
| Dupper Pension Fund Ltd, domiciliée à Grand Cayman | 1 | 100% | 100% |
| HPI Holdings Australia Pty Ltd, domiciliée à Sydney, Australie | 2 | 100% | 100% |
| HPI Investments Ltd, domiciliée à Grand Cayman | 29'760 | 100% | 100% |
| Ibex Sàrl, en liquidation, domiciliée à Nyon, Suisse ¹⁾ | 20 | - | 100% |
| Visiosoft SA, domiciliée à Lausanne, Suisse | 100 | 100% | 100% |
| Xmarc Inc., domiciliée à San José, Etats-Unis ¹⁾ | - | - | 100% |

¹⁾ Liquidée en 2002

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (sociétés associées), en général lorsque celui-ci détient une participation de 20% ou plus sans en avoir le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe dans les actifs nets de ces sociétés figure au bilan sous la rubrique "participations dans des sociétés associées", tandis que la part dans le résultat net de l'exercice, déduction faite de l'amortissement du goodwill (voir ci-dessous), figure au compte de résultat sous la rubrique "quote-part dans le résultat des sociétés associées".

Les filiales et les entreprises associées que le Groupe ne contrôle pas ou sur lesquelles il n'a pas d'influence notable, en général lorsqu'il détient une participation inférieure à 20%, figurent au bilan sous la rubrique "autres participations", à concurrence de leur juste valeur (voir ci-dessous).

Les filiales et les entreprises associées acquises ou vendues en cours d'exercice sont entrées dans les comptes consolidés, respectivement sorties de ceux-ci, à leur date d'acquisition ou de vente.

Les transactions et soldes significatifs entre sociétés consolidées ont été éliminés lors du processus de consolidation.

Transactions en monnaies étrangères

Dans les comptes des sociétés consolidées, les transactions en monnaies étrangères sont converties sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés sont exprimés en francs suisses, la monnaie de référence du Groupe. Certaines sociétés du Groupe utilisent toutefois une monnaie de référence différente du franc suisse.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs de ces sociétés sont convertis en francs suisses sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture, alors que les revenus et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'année. L'effet dû à la variation du taux de change durant l'année est reflété dans les fonds propres sous la rubrique "différence de conversion cumulée".

Liquidités et équivalents

Les liquidités sont constituées par les avoirs en caisse et en banque à vue, de même que les placements à terme avec échéance à moins de trois mois.

Débiteurs

Les débiteurs figurent au bilan pour leur valeur nominale, déduction faite d'une provision pour débiteurs douteux, le cas échéant.

Instruments financiers (y compris participations)

Les instruments financiers sont classés en trois catégories distinctes : les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers à paiements fixés ou déterminables et à échéance fixée, autres que les prêts et créances émis par le Groupe, que ce dernier a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont considérés comme placements détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs qui ont été acquis ou les passifs qui ont été assumés dans le but principal de dégager un bénéfice sur les fluctuations de prix à court terme sont considérés comme des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Tous les autres actifs financiers, hormis les prêts et créances émis par le Groupe, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les participations non consolidées figurent sous cette dernière rubrique.

Les achats et ventes d'instruments financiers sont enregistrés à la date de transaction. Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, coûts de transaction déduits. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont ensuite évalués à leur juste valeur, alors que les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction et des actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés dans le compte de profits et pertes de la période.

Bien que les critères de valorisation utilisés pour déterminer la juste valeur des participations non-cotées soient clairement définis et appliqués de manière uniforme, la Direction dispose néanmoins d'une certaine marge d'appréciation. De ce fait, il est tout à fait possible que la valeur ainsi estimée soit significativement différente de la valeur qui aurait été obtenue si un marché liquide avait existé pour de tels titres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, ainsi que des pertes de valeurs cumulées, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation corporelle est vendue ou cédée, sa valeur d'acquisition ainsi que l'amortissement cumulé sont sortis des comptes, et le gain ou la perte sur la vente ou la cession enregistré dans le compte de profits et pertes.

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat et de tous les frais directs engagés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées de vie estimées suivantes:

| | |
|-------------------------|---------|
| Mobilier et agencement: | 4-7 ans |
| Matériel informatique: | 3-5 ans |

Frais de recherche et développement

Certaines sociétés consolidées encourent des frais de recherche et de développement. De tels frais sont inscrits à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères suivants sont satisfaits:

- la possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser, le nouveau produit ou procédé;
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre le nouveau produit ou procédé;
- l'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise, peut être démontrée;

- des ressources suffisantes existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé;
- le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce processus peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont amortis linéairement sur la base de leur durée de vie estimée. Celle-ci n'excède en général pas 5 ans.

Ecart d'acquisition (goodwill)

L'écart entre le prix d'acquisition d'une participation et la valeur effective des actifs nets acquis figure comme goodwill à l'actif du bilan consolidé. Le goodwill figure au bilan pour son prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, ainsi que des pertes de valeurs cumulées, le cas échéant. Le goodwill est amorti linéairement sur la base de sa durée de vie économique, estimée au moment de l'acquisition en fonction des circonstances. La durée d'amortissement se situe entre 5 et 20 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, ainsi que des réductions de valeurs cumulées, le cas échéant. Elles sont amorties linéairement sur la base des durées de vie estimées, variant entre 3.5 et 5 ans.

Perte de valeur sur actifs

Instruments financiers

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de perte de valeur sur un actif financier. Lorsque la valeur au bilan d'un actif excède sa juste valeur ou sa valeur récupérable, une réduction de valeur est constatée dans le compte de profits et pertes. La valeur recouvrable d'un instrument d'emprunt est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus déterminés par application du taux d'intérêt courant sur le marché pour un actif financier similaire.

Autres actifs

La valeur au bilan des immobilisations corporelles et incorporelles est revue dès qu'un nouvel événement survient ou qu'un changement de circonstances indique une perte de valeur potentielle sur l'un de ces actifs. Lorsque la valeur d'un actif excède sa valeur récupérable, une réduction de valeur est constatée dans le compte de profits et pertes. La valeur récupérable correspond au plus élevé entre le prix de vente net d'un actif et sa valeur d'usage. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu dans le cas d'une transaction entre parties tierces alors que la valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des cash-flows futurs estimés en cas d'utilisation continue du bien et d'une cession en fin de vie. Le montant récupérable est estimé pour chaque actif pris individuellement.

Reconnaissance des revenus

Un revenu est constaté lorsqu'il est probable que des avantages futurs bénéficieront au Groupe et qu'il est possible de mesurer ces avantages de façon fiable. Les ventes sont enregistrées au moment de la livraison de la marchandise et du transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété. Les revenus de services sont reconnus en fonction du degré d'avancement à la date du bilan. Les intérêts sont reconnus prorata temporis. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit au dividende de l'actionnaire est établi.

Impôts courants

Les différentes sociétés consolidées enregistrent les impôts dans l'année où le revenu est acquis. La Société-mère est au bénéfice d'un statut de société holding.

Impôts différés

Des impôts différés sont enregistrés afin d'éliminer l'incidence des décalages temporaires entre la prise en compte de certains produits et charges dans les comptes consolidés et dans les comptes fiscaux. Ceux-ci sont calculés sur la base des différents éléments du bilan en tenant compte de tous

les impôts susceptibles d'être perçus ultérieurement ("comprehensive liability method"). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition attendus pendant la période où l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporaires ou de pertes fiscales reportées ne sont reconnus dans le compte de profits et pertes que lorsqu'il est probable que ceux-ci pourront être réalisés dans le futur au travers de bénéfices imposables suffisants. A la fin de chaque année, les impôts différés actifs non-reconnus sont réexaminés, de même que la valeur des impôts différés actifs figurant au bilan, et un ajustement de valeur est comptabilisé, si nécessaire.

Aucun impôt différé n'est enregistré en relation avec les bénéfices accumulés dans les différentes filiales lorsque ceux-ci sont destinés à rester indéfiniment investis dans ces filiales.

Fonds de pension

Le Groupe dispose de plusieurs fonds de pension pour ses employés, conformément à la législation en vigueur en Suisse. Ces fonds sont administrés par un organisme externe. Ils sont financés par des contributions paritaires de l'employeur et des employés, fixées en pourcentage du salaire de ces derniers. En cas d'insuffisance de couverture, des cotisations de rattrapage devraient être versées par l'employé et l'employeur à part égale. En cas d'excédent de couverture, ce dernier est acquis à l'employé.

Le Groupe emploie actuellement 6 employés. Etant donné le nombre restreint d'employés, une insuffisance de couverture des engagements des fonds de pension ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Actions propres

Les actions propres figurent en déduction dans les fonds propres pour leur valeur d'acquisition. Les gains et pertes réalisés lors de la vente d'actions propres figurent également dans les fonds propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant la période (déduction faite des actions propres).

En ce qui concerne le calcul du résultat dilué par action, le résultat net de l'exercice et la moyenne du nombre d'actions en circulation sont ajustés afin de tenir compte de l'effet dilutif résultant de l'exercice d'options, en partant de l'hypothèse que toutes les options exerçables ayant un effet dilutif sont exercées.

Information sectorielle

Aucune information sectorielle n'est mentionnée dans l'annexe aux comptes car le Groupe n'intervient que sur un seul segment.

3. Liquidités et équivalents

| | 2002 | 2001 |
|--|-------|-------|
| Avoirs en caisse et en banque à vue | 274 | 900 |
| Avoirs à terme avec échéance à moins de trois mois | 1'000 | 3'900 |
| Sous-total | 1'274 | 4'800 |
| Découverts bancaires | (103) | (33) |
| Total | 1'171 | 4'767 |

Au 31 décembre 2002, un montant additionnel de CHF 1'100 était bloqué sur un compte courant bancaire afin de couvrir le montant utilisé par AXS Technologies Inc. sur la ligne de crédit à disposition de la Société-mère. La ligne de crédit a pris fin le 31 mars 2003 et le montant bloqué a été utilisé pour rembourser le prêt. Un prêt convertible a été mis en place entre la Société-mère et AXS Technologies SA pour ce montant.

4. Participations dans des sociétés associées

| | % | Coût | Quote-part | Valeur |
|-----------------------|--------|---------------|---------------------------|-----------|
| | détenu | d'acquisition | dans | comptable |
| | | | le résultat ¹⁾ | |
| Axs Technologies Inc. | 30.2% | 10'101 | (9'601) | 500 |
| Business Document SA | 20.3% | 6'374 | (2'254) | 4'120 |
| Proximity Ltd | 21.2% | 2'300 | (1'275) | 1'025 |
| Total | | 18'775 | (13'130) | 5'645 |

¹⁾ Net des dividendes reçus

En 2002, la société Keysoft Intellect SA, détenue à 40.3%, a été mise en liquidation. En 2001, le coût d'acquisition était de CHF 5'018, avec une valeur comptable nulle.

Les mouvements de l'année ont été les suivants:

| | Valeur | | Dividendes | Quote-part | Valeur |
|-----------------------|-----------|---------------------|------------|------------|-----------|
| | comptable | Entrées | reçus | dans le | comptable |
| | 31.12.01 | | | résultat | 31.12.02 |
| Axs Technologies Inc. | 675 | 1'625 ¹⁾ | - | (1'800) | 500 |
| Business Document SA | 5'177 | - | (284) | (773) | 4'120 |
| Proximity Ltd | 1'443 | - | - | (418) | 1'025 |
| Total | 7'295 | 1'625 | (284) | (2'991) | 5'645 |

1) Conversion du prêt octroyé à AXS Technologies Inc. (voir note 6).

La quote-part dans le résultat inclut également l'amortissement du goodwill de l'année, soit CHF 900 pour Business Document SA et CHF 360 pour Proximity Ltd.

5. Autres participations

| | % | Coût | Ajustement | |
|-----------------------------------|---------------------|---------------|-----------------|--------------|
| | détenu | d'acquisition | de valeur | Juste valeur |
| | | | cumulé | |
| Atempo SA | 0.5% | 3'811 | (3'811) | - |
| Digital Now Inc. | 3.7% | 4'578 | (4'578) | - |
| Ibex Knowledge Management Inc. | 17.0% | 556 | (556) | - |
| Newport Capital Group Ltd | 17.5% | 1'488 | (1'488) | - |
| One Mind Connect Inc. | 0.2% | - | - | - |
| Realviz SA | 3.4% | 1'745 | (1'745) | - |
| Vision Capital L.P. | 1.2% | 381 | (381) | - |
| Xmarc Ltd | 88.2% ¹⁾ | - | - | - |
| Total | | <u>12'559</u> | <u>(12'559)</u> | <u>-</u> |

1) Cette participation n'a pas été consolidée parce que destinée à être revendue immédiatement. Un contrat de vente a été conclu début 2003.

Les mouvements de l'année ont été les suivants:

| | Juste valeur | | | Ajustement | Juste valeur |
|---------------------------|-------------------|------------|----------------|----------------|--------------|
| | 31.12.01 | Entrées | Sorties | de valeur | 31.12.02 |
| Atempo SA | 969 | 452 | - | (1'421) | - |
| Elderstreet | 198 | - | (198) | - | - |
| Keymage Inc. | 460 | - | (460) | - | - |
| Newport Capital Group Ltd | 1'034 | - | - | (1'034) | - |
| Newport Technology Fund | 312 | 34 | (346) | - | - |
| Realviz SA | 1'272 | - | - | (1'272) | - |
| Vision Capital L.P. | 325 | 80 | (9) | (396) | - |
| Total | <u>4'570</u> | <u>566</u> | <u>(1'013)</u> | <u>(4'123)</u> | <u>-</u> |
| Options et warrants | 182 ¹⁾ | - | (58) | (124) | - |
| Juste valeur | <u>4'752</u> | <u>566</u> | <u>(1'071)</u> | <u>(4'247)</u> | <u>-</u> |

¹⁾ Inclu sous la rubrique "Titres en portefeuille"

En outre, les sociétés suivantes avec une juste valeur nulle au 31 décembre 2001, ont également été vendues ou liquidées:

| | % |
|--|--------|
| | détenu |
| EoExchange Inc. | 0.5% |
| Focus One Media Group International SA | 7.5% |
| HealthCenter Internet Services Inc. | 1.8% |

En contrepartie des prêts octroyés à EoExchange Inc., le Groupe a reçu lors de la liquidation de cette société 42'108 actions de One Mind Connect Inc. qui figurent au bilan pour CHF -.

6. Prêts aux participations

| | Valeur nominale | Ajustement de valeur cumulé | Juste valeur |
|--------------------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Prêts convertibles | | | |
| Ibex Knowledge Management Inc. | 4'054 | (4'054) | - |
| Autres prêts | | | |
| Xmarc Ltd | 1'044 | (1'044) | - |
| Ibex Knowledge Management Inc. | 1'164 | (1'164) | - |
| Total | <u>6'262</u> | <u>(6'262)</u> | <u>-</u> |

Les mouvements de l'année ont été les suivants:

| | Valeur comptable 31.12.01 | Entrées | Sorties | Ajustement de valeur | Valeur comptable 31.12.02 |
|-----------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Axs Technologies Inc. | 1'625 | - | (1'625) ¹⁾ | - | - |
| Keysoft Entellect SA | - | 1'500 | (1'500) | - | - |
| Xmarc Ltd | - | 1'135 | (91) | (1'044) | - |
| Total | <u>1'625</u> | <u>2'635</u> | <u>(3'216)</u> | <u>(1'044)</u> | <u>-</u> |

1) Voir note 4.

7. Ajustements de valeur sur participations

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|---|----------------|-----------------|
| Ajustement de valeur sur les sociétés associées | - | (3'739) |
| Ajustement de valeur sur les autres participations (voir note 5) | (4'247) | (11'421) |
| Ajustement de valeur sur les prêts aux participations (voir note 6) | (1'044) | 125 |
| Total | <u>(5'291)</u> | <u>(15'035)</u> |

8. Pertes réalisées sur participations et prêts, nettes

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|----------------|-----------------|
| Axs Technologies Inc | - | 2'032 |
| Elderstreet | (139) | - |
| Formida Holdings Ltd | - | (11'657) |
| HPA Holding Pty Ltd, en liquidation, Norton Pty Ltd, en liquidation | - | 210 |
| IcomXpress Inc. | - | 19 |
| Keymage Inc. | (460) | - |
| Keysoft Entellect SA | (1'500) | - |
| Lysis International SA | - | (6'475) |
| Newport Technology Fund | (346) | - |
| Total | <u>(2'445)</u> | <u>(15'871)</u> |

9. Immobilisations corporelles

| | <u>Mobilier et Agencement</u> | <u>Matériel informatique</u> | <u>Total</u> |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Valeur brute | | | |
| Au 31 décembre 2001 | 227 | 327 | 554 |
| Acquisitions | - | 15 | 15 |
| Sorties | (6) | - | (6) |
| Au 31 décembre 2002 | <u>221</u> | <u>342</u> | <u>563</u> |
| Amortissements et ajustements de valeur cumulés | | | |
| Au 31 décembre 2001 | (125) | (138) | (263) |
| Amortissement | (26) | (64) | (90) |
| Au 31 décembre 2002 | <u>(151)</u> | <u>(202)</u> | <u>(353)</u> |
| Valeur nette au 31 décembre 2002 | <u>70</u> | <u>140</u> | <u>210</u> |
| Valeur nette au 31 décembre 2001 | <u>102</u> | <u>189</u> | <u>291</u> |

La valeur-incendie des immobilisations corporelles s'élève à CHF 442 au 31 décembre 2002 (2001: CHF 439).

10. Immobilisations incorporelles

| | Technologie | Autres | Total |
|--|-------------|--------|---------|
| Valeur brute | | | |
| Au 31 décembre 2001 | 6'330 | 27 | 6'357 |
| Au 31 décembre 2002 | 6'330 | 27 | 6'357 |
| Amortissements et ajustements de valeur cumulés | | | |
| Au 31 décembre 2001 | (6'330) | (15) | (6'345) |
| Amortissement | - | (6) | (6) |
| Extourne perte de valeur | 500 | - | 500 |
| Au 31 décembre 2002 | (5'830) | (21) | (5'851) |
| Valeur nette au 31 décembre 2002 | 500 | 6 | 506 |
| Valeur nette au 31 décembre 2001 | - | 12 | 12 |

Durant l'année 2001, suite à la faillite de Formida Holding Ltd, le Groupe a acquis la technologie développée par cette dernière. Etant donné l'évolution négative du marché pour ce type de technologie durant l'année et les incertitudes liées aux revenus futurs qui pourraient résulter de la commercialisation ou de la vente de cette technologie, le Groupe a reconnu une perte de valeur au 31 décembre 2001 pour le montant non amorti à cette date, soit CHF 5'275. Au 31 décembre 2002, la perte de valeur a été extournée à concurrence de CHF 500, ce qui correspond au prix auquel le Groupe a vendu la technologie au début 2003.

Aucun frais de recherche et de développement n'a été encouru par les différentes sociétés consolidées en 2001 et en 2002.

11. Capital – actions et structure de l'actionnariat

Le capital-actions est composé de 4'600'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, entièrement émises et libérées.

Au 31 décembre, la structure de l'actionnariat était la suivante:

| | Part au capital | | Droit de vote | |
|-----------------------------|-----------------|--------|---------------|--------|
| | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 |
| Norwood Technologies SA | 27.8% | - | 34.1% | - |
| Saparges SA | - | 16.5% | - | 20.4% |
| Banque Cantonale Vaudoise | - | 11.4% | - | 12.4% |
| Autres actionnaires | 63.1% | 62.9% | 65.9% | 67.2% |
| Sous-total | 90.9% | 90.8% | 100.0% | 100.0% |
| Actions détenues en propre* | 9.1% | 9.2% | - | - |
| | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

* Les droits de vote liés aux actions détenues en propre sont provisoirement suspendus.

En novembre 2002, Norwood Technologies SA a racheté à la Banque Cantonale Vaudoise les participations que cette dernière détenait dans HPI Holding SA directement ou à travers sa filiale Saparges SA.

En avril 2003, le Groupe a vendu toutes les actions détenues en propre à Norwood Technologies SA, dont la part au capital est désormais de 37.0%. Le prix de vente a été fixé à CHF 1.06 par action, soit un prix par action supérieur de 8% par rapport au cours boursier moyen de la semaine précédant la date du contrat, soit le 31 mars 2001. Le montant de la transaction de CHF 445 a été réglé par virement bancaire.

12. Actions propres

Durant l'année 2002, la Société-mère a effectué les transactions suivantes sur ses propres actions:

| | Achat / (Vente) | Prix unitaire moyen |
|---------|--------------------|------------------------|
| Janvier | (4'875) | 5.00 |
| Juin | 42 | 2.40 |

Au 31 décembre 2002, le Groupe détient 419'537 actions (2001: 424'370 actions). Voir également la note 11.

13. Plan de participation

L'ancien Président du Conseil d'administration était au bénéfice d'un plan d'intéressement au capital de la Société-mère. 1'500 options lui ont été octroyées en 1998 dans le cadre de ce plan. Ces options, exerçables en cinq tranches annuelles égales à compter du 1er janvier 1998, lui permettaient initialement d'acquérir 1'500 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100 chacune pour un prix de CHF 66.65 par action. En accord avec le plan, 900 options ont été exercées avant le 31 décembre 2000.

Consécutivement à la restructuration du capital-actions de HPI Holding SA (réduction de la valeur nominale par action), le solde de 600 options a été transformé en 6'000 options conférant chacune le droit d'acquérir une action nominative d'une valeur nominale de CHF 10 au prix de CHF 6.67 par action. 6'000 actions nominatives détenues en propre ont été réservées pour l'exercice de ces options. En accord avec le plan, 3'000 options ont été exercées durant l'année 2001, et aucune en 2002. Le plan d'options est devenu caduc au 31 décembre 2002.

14. Rémunération des membres de la direction

La rémunération totale des membres de la direction s'élève à CHF 492 pour l'année 2002 (2001: CHF 608). La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'élève à CHF 98 pour l'année 2002 (2001: CHF 150). Le montant le plus élevé payé à un membre du Conseil d'administration est de CHF 50.

Au 31 décembre 2002, le contrat de travail du CEO de la Société-mère a été terminé d'un commun accord. La période de résiliation de six mois a été modifiée en une année avec une activité de conseiller à 50%. Au 31 décembre 2001, la Société-mère devait lui payer des bonus pour CHF 350. Ce montant a été réduit à CHF 250 au 31 décembre 2002, payable en 2003 par versements échelonnés. Son contrat de travail prévoyait, en outre, une indemnité de sortie de CHF 1'000 qui a été annulée et remplacée par des honoraires payables en fonction des résultats de sortie de certaines participations du Groupe d'ici au 31 décembre 2006.

15. Impôts

La charge / (le crédit) d'impôt figurant dans les comptes pour les années 2001 et 2002 est entièrement composé de l'impôt courant (aucun impôt différé).

La différence entre la charge d'impôts figurant dans les comptes et les impôts attendus, compte tenu du taux d'impôt effectif de HPI Holding SA, se décompose comme suit:

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|---|-------------|-------------|
| Crédits d'impôts attendus | (1'112) | (4'258) |
| Résultat des filiales taxées à un taux différent | (1'586) | (4'754) |
| Différences permanentes | (1'951) | (1'501) |
| Pertes fiscales non prises en compte | 4'797 | 10'441 |
| Charge / (crédits) d'impôts | <u>148</u> | <u>(72)</u> |

Le Groupe a des pertes fiscales reportables s'élevant à CHF 88'316 (2001: CHF 64'995). Les actifs d'impôts différés correspondant à ces montants (2002: CHF 12'018 ; 2001: CHF 8'296) n'ont pas été comptabilisés dans les comptes car la réalisation des économies d'impôts y afférentes n'est pas assurée. Les pertes fiscales échoient entre 2003 et 2009, comme suit:

| | |
|------------------|---------------|
| 31 décembre 2004 | 383 |
| 31 décembre 2005 | 887 |
| 31 décembre 2006 | - |
| 31 décembre 2007 | 3'370 |
| 31 décembre 2008 | 50'330 |
| 31 décembre 2009 | 33'346 |
| Total | <u>88'316</u> |

16. Instruments financiers

Risque-crédit

Les actifs qui exposent le Groupe à un risque-crédit sont les liquidités et équivalents, les débiteurs, les titres en portefeuille, les autres actifs circulants, les liquidités immobilisées, les participations et les prêts aux participations. Le risque-crédit maximum auquel le Groupe est confronté correspond par conséquent à la somme de tous ces postes, ce qui représente un montant total de CHF 8'545 au 31 décembre 2002 (2001: CHF 23'031). Le Groupe cherche à minimiser le risque-crédit en plaçant les fonds à court-terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est financé au moyen de fonds propres. Les liquidités du Groupe sont placées en dépôts à court-terme rémunérés aux taux du marché.

Risque de change

Une part significative des investissements effectués par le Groupe est libellée en monnaies étrangères, ce qui expose le Groupe aux variations du taux de change entre ces monnaies et le franc suisse, et par conséquent risque d'impacter de manière significative le résultat et les actifs nets du Groupe. Etant donné que les investissements sont par nature à long-terme et que la date de réalisation de ces investissements est incertaine, la Direction est d'avis qu'il n'est pas possible de se couvrir de manière efficiente contre le risque de change.

Autres risques

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe investit sont confrontées à des risques inhérents à l'industrie dans laquelle elles opèrent. En outre, étant donné qu'il n'existe pas de marché établi pour ces investissements, ils doivent être considérés comme non-liquides.

Concentration des risques

Le Groupe investit dans le domaine des technologies de l'information (gestion de documents), ce qui représente une concentration des risques dans une industrie relativement volatile. De tels investissements présentent des opportunités de gains significatifs, mais également, malgré des procédures strictes de sélection mises en place par le Groupe, un risque de perte substantiel sur la valeur des investissements.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des liquidités et équivalents, des débiteurs, des autres actifs circulants, des découverts bancaires et des créanciers est proche de leur valeur comptable du fait de la courte échéance de ces instruments financiers.

La juste valeur des sociétés associées s'élève à CHF 9'312 au 31 décembre 2002 (2001 : CHF 14'587).

La juste valeur des titres en portefeuille, des options et des warrants sur participations, des liquidités immobilisées, des autres participations et des prêts aux participations correspond à leur valeur comptable.

17. Transactions entre parties liées

Au 31 mars 2003, la Société-mère a signé un Investment Advisory and Management Agreement avec la société May-Group Inc. à Zurich. MM Syz et Köpe, membres du Conseil d'administration de la Société-mère, ainsi que M. Daniel Heine, CEO de la Société-mère, travaillent pour la société May-Group Inc. Dans le cadre de cet accord, May-Group Inc. s'engage à fournir des services à la Société-mère, plus particulièrement des services de conseil sur les investissements, de monitoring, de gestion, d'analyse et de reporting. En contrepartie May-Group reçoit des honoraires annuels fixes de CHF 500, ainsi que des honoraires liés à la performance de la Net Asset Value de la Société-mère. Les personnes mentionnées ci-dessus ne touchent aucun salaire d'une quelconque société du groupe.

Au 30 avril 2003, le Groupe a vendu toutes les actions détenues en propre à Norwood Technologies SA (voir note 11).

18. Engagement hors-bilan

Les engagements minimaux pour baux à loyer se décomposent comme suit:

| | 2002 | 2001 |
|--------------------------|------|------|
| échus dans moins d'un an | 69 | 112 |
| échus entre 2 et 5 ans | 128 | 218 |
| échus dans plus de 5 ans | - | 103 |
| Total | 197 | 433 |

Au 31 décembre 2002, l'engagement du Groupe de verser du capital non libéré dans différents fonds d'investissement s'élève à CHF 132 (2001: CHF 1'086).

Rapport du réviseur des comptes consolidés

A l'Assemblée générale des actionnaires de
HPI Holding SA, Nyon

Genève, le 15 mai 2003

Rapport du réviseur des comptes consolidés

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan consolidé, compte de profits et pertes consolidé, tableau de financement consolidé, tableau de variation des fonds propres consolidé et annexe – page 18 à 34) du Groupe HPI Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse ainsi que selon les "International Standards on Auditing" (ISA). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les "International Financial Reporting Standards" (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Sans apporter de réserve à notre recommandation d'approbation, nous renvoyons à la note 1 figurant dans l'annexe aux comptes annuels qui fait état de la situation financière du Groupe et des mesures entreprises afin de remédier à cette situation. Si le Groupe ne réussissait pas à se procurer les capitaux supplémentaires nécessaires, la continuation de l'exploitation de l'entreprise deviendrait impossible et les comptes annuels devraient être établis sur la base des valeurs de liquidation.

ARTHUR ANDERSEN SA

Hans Isler
(Réviseur responsable)

Mike Sills

HPI HOLDING SA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(avec chiffres comparatifs de l'année précédente)

(en milliers de francs suisses)

| <u>ACTIF</u> | <u>Notes</u> | <u>31.12.2002</u> | <u>31.12.2001</u> |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| ACTIFS CIRCULANTS: | | | |
| Liquidités | | 1'018 | 4'490 |
| Débiteurs- | | | |
| Sociétés du Groupe | | 353 | 1'328 |
| Autres | | 80 | 1'235 |
| Titres en portefeuille | | 102 | 2'821 |
| Actions propres | 6 | 843 | 2'132 |
| Autres actifs circulants | | 36 | 171 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des actifs circulants | | 2'432 | 12'177 |
| ACTIFS IMMOBILISES: | | | |
| Liquidités immobilisées | 3 | 1'100 | - |
| Participations, nettes de provisions | 3 | 7'923 | 20'827 |
| Prêts à des sociétés du Groupe, nets de provisions | 3 | 1'889 | 9'306 |
| Immobilisations corporelles | | 92 | 131 |
| Immobilisations incorporelles | | 500 | - |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des actifs immobilisés | | 11'504 | 30'264 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | 13'936 | 42'441 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| PASSIF | | | |
| FONDS ETRANGERS: | | | |
| Découvert bancaire | | 103 | - |
| Créanciers- | | | |
| Sociétés du Groupe | | - | 7'628 |
| Autres | | 40 | 158 |
| Passifs transitoires | | 520 | 535 |
| Provision pour impôts | | 52 | 42 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des fonds étrangers | | 715 | 8'363 |
| FONDS PROPRES: | | | |
| Capital-actions | 5 | 46'000 | 46'000 |
| Réserve générale | | 2'496 | 2'496 |
| Réserve pour actions propres | | 3'467 | 3'507 |
| Réserve pour risques sur participations | | - | 5'000 |
| Perte au bilan | | (38'742) | (22'925) |
| | | <hr/> | <hr/> |
| Total des fonds propres | 7 | 13'221 | 34'078 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | 13'936 | 42'441 |
| | | <hr/> | <hr/> |

HPI HOLDING SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002
(avec chiffres comparatifs de l'année précédente)
(en milliers de francs suisses)

| | <u>Notes</u> | <u>31.12.2002</u> | <u>31.12.2001</u> |
|---|--------------|------------------------|------------------------|
| REVENUS: | | | |
| Dividendes et autres prestations des sociétés du groupe | | 7'537 | - |
| Revenus d'intérêts | | 142 | 906 |
| Autres revenus | | 35 | 396 |
| Total des revenus | | <u>7'714</u> | <u>1'302</u> |
| CHARGES: | | | |
| Salaires et frais de personnel | | (875) | (1'513) |
| Honoraires et autres frais liés | | (466) | (518) |
| Frais de gestion et frais administratifs | | (832) | (1'136) |
| Pertes nettes réalisées sur participations et prêts | 4 | - | (9'302) |
| Provision pour pertes sur participations et prêts | | (22'817) | (20'414) |
| Perte sur débiteurs | | (1'278) | - |
| Perte réalisée sur titres en portefeuille | | (444) | (383) |
| Perte non réalisée sur titres en portefeuille | | (434) | (1'396) |
| Perte non réalisée sur actions propres | | (1'241) | (1'375) |
| Amortissements | | (38) | (37) |
| Frais financiers | | (27) | (36) |
| Total des charges | | <u>(28'452)</u> | <u>(36'110)</u> |
| Perte avant impôts | | (20'738) | (34'808) |
| IMPOTS | | <u>(96)</u> | <u>126</u> |
| Perte nette de l'exercice | | <u>(20'834)</u> | <u>(34'682)</u> |
| (PERTE) / BENEFICE AU BILAN, début de l'exercice | | (22'925) | 12'263 |
| Dissolution de la réserve pour risques sur participations | | 5'000 | - |
| Attribution à la réserve générale | | - | (276) |
| Dissolution / (attribution) à la réserve pour actions propres | | 17 | (230) |
| PERTE AU BILAN, fin de l'exercice | | <u><u>(38'742)</u></u> | <u><u>(22'925)</u></u> |

1. Activité de la Société

HPI Holding SA est une société de droit suisse dont le siège est à Nyon. La Société a pour activité principale la prise de participations dans des sociétés actives dans le domaine de la gestion électronique de documents et de l'information.

Depuis deux années, la Société a subi de plein fouet les conséquences de l'effondrement du marché du Private Equity, la forte baisse des valorisations des sociétés et les dilutions lors de refinancements. La Société a été contrainte, cette année encore, de comptabiliser des ajustements de valeur significatifs sur les participations qu'elle détient, ce qui a engendré des pertes supplémentaires. A cela s'est ajouté la forte réduction de ses liquidités et de ses capacités financières.

Pour faire face à cette situation, la Société a dû se restructurer, réduire ses charges de fonctionnement en réduisant au minimum ses employés et déplacer ses bureaux début 2003. La Société a entrepris toutes les mesures possibles afin de limiter ses frais opérationnels tout en assurant la gestion de ses actifs. Elle a également vendu en 2003 ses actions propres afin d'accroître ses liquidités et de lui permettre de couvrir ses charges jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil d'administration, qui étudie actuellement différentes solutions ainsi que les actions nécessaires pour assainir la structure financière de la Société, est confiant de pouvoir mettre en œuvre une restructuration permettant de relancer les activités de la Société dans l'intérêt de tous les actionnaires. Par conséquent, le Conseil d'administration est d'avis que le principe de continuation de l'activité est toujours justifié.

2. Principes comptables utilisés

Titres en portefeuille

Les titres en portefeuille détenus par la Société figurent au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture.

Actions propres

Les actions propres détenues par la Société figurent au bilan pour la valeur la plus basse entre leur valeur de marché et leur prix d'acquisition.

Lors de l'acquisition de ces titres, une réserve, d'un montant équivalent au prix d'acquisition, a été constituée par la Société. Intégrée dans les fonds propres, cette réserve ne peut être dissoute qu'en cas d'aliénation ou d'annulation de ces actions.

Participations

Les participations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des moins-values durables.

Les revenus sur participations sont reconnus au moment de leur distribution.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie estimée.

La valeur-incendie des immobilisations corporelles s'élève à CHF 184 au 31 décembre 2002 (2001: CHF 184).

Impôts

La Société, qui bénéficie d'un statut de société holding, est redevable de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital au niveau fédéral et cantonal/communal. La provision pour impôts couvre l'impôt sur le capital dû au 31 décembre 2002 (pas d'impôt sur le revenu).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs sont convertis en francs suisses sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change réalisés, de même que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés dans le compte de profits et pertes, alors que les gains non réalisés sont différés.

3. Participations et prêts à des sociétés du Groupe

| | % détention | | Valeur au bilan | |
|---|-------------|--------|-----------------|----------|
| | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 |
| Participations | | | | |
| A2i SA | 100.0% | 100.0% | 191 | 191 |
| Dupper Pension Fund Ltd | 100.0% | 100.0% | - | - |
| HPI Holdings Australia Pty Ltd | 100.0% | 100.0% | - | - |
| HPI Investments Ltd | 100.0% | 100.0% | 29'760 | 29'760 |
| Ibex Sàrl, en liquidation ¹⁾ | - | 95.0% | - | 19 |
| Newport Capital Group Ltd | 17.5% | 17.5% | 1'487 | 1'487 |
| One Mind Connect Inc. | 0.2% | - | - | - |
| Proximity Ltd | 21.4% | 21.4% | 2'300 | 2'300 |
| X Marc Inc. ¹⁾ | - | 100.0% | - | 1'722 |
| X Marc Ltd | 88.2% | - | - | - |
| Valeur brute | | | 33'738 | 35'479 |
| Provisions | | | (25'815) | (14'652) |
| Valeur nette | | | 7'923 | 20'827 |

1) Liquidée en 2002.

| | 2002 | 2001 |
|--------------------|----------|----------|
| Prêts | | |
| Prêts convertibles | - | 4'608 |
| Autres prêts | 31'981 | 28'689 |
| Valeur brute | 31'981 | 33'297 |
| Provisions | (30'092) | (23'991) |
| Valeur nette | 1'889 | 9'306 |

En contrepartie des prêts octroyés à EoExchange Inc., la Société a reçu lors de la liquidation de cette société 42'108 actions de One Mind Connect Inc. qui figurent au bilan pour CHF -.

Au 31 décembre 2002, un montant de CHF 1'100 était bloqué sur un compte courant bancaire afin de couvrir le montant utilisé par AXS Technologies Inc. sur la ligne de crédit à disposition de la Société.

La ligne de crédit a pris fin le 31 mars 2003 et le montant bloqué a été utilisé pour rembourser le prêt. Un prêt convertible a été mis en place entre la Société et AXS Technologies SA pour ce montant.

4. Gains et pertes réalisés sur participations

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|-------------|----------------|
| Formida Holdings Ltd | - | (9'012) |
| HPA Holdings Pty Ltd, en liquidation Notron Pty Ltd, en liquidation | - | 210 |
| Singularis SA | - | (500) |
| Perte, nette | <u>-</u> | <u>(9'302)</u> |

5. Capital-actions et structure de l'actionnariat

Le capital-actions est composé de 4'600'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre, la structure de l'actionnariat était la suivante:

| | <u>Part au capital</u> | | <u>Droit de vote</u> | |
|-----------------------------|------------------------|---------------|----------------------|---------------|
| | <u>2002</u> | <u>2001</u> | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| Norwood Technologies SA | 27.8% | - | 34.1% | - |
| Saparges SA | - | 16.5% | - | 20.4% |
| Banque Cantonale Vaudoise | - | 11.4% | - | 12.4% |
| Autres actionnaires | 63.1% | 62.9% | 65.9% | 67.2% |
| Sous-total | <u>90.9%</u> | <u>90.8%</u> | <u>100.0%</u> | <u>100.0%</u> |
| Actions détenues en propre* | 9.1% | 9.2% | - | - |
| | <u>100.0%</u> | <u>100.0%</u> | <u>100.0%</u> | <u>100.0%</u> |

- Les droits de vote liés aux actions détenues en propre sont provisoirement suspendus.

En novembre 2002, Norwood Technologies SA a racheté à la Banque Cantonale Vaudoise les participations que cette dernière détenait dans HPI Holding SA directement ou à travers sa filiale Saparges SA.

En avril 2003, la Société a vendu toutes les actions détenues en propre à Norwood Technologies SA, dont la part au capital est désormais de 37.0%.

6. Actions propres

Durant l'année 2002, la Société a effectué les transactions suivantes sur ses propres actions:

| | <u>Achat / (vente)</u> | <u>Prix unitaire moyen</u> |
|---------|----------------------------|--------------------------------|
| Janvier | (4'875) | 5.00 |
| Juin | 42 | 2.40 |

Au 31 décembre 2002, la Société détient 419'537 actions (2001: 424'370). Voir également la note 5.

7. Réconciliation avec les fonds propres consolidés

| | |
|---|---------------------|
| Fonds propres statutaires | 13'221 |
| Actions propres déduites des fonds propres dans les comptes consolidés | (3'467) |
| Différence de conversion cumulée dans les fonds propres | 12 |
| Différence entre le bénéfice au bilan en début d'exercice selon comptes statutaires et comptes consolidés | (8'043) |
| Différence entre le résultat de l'exercice selon comptes statutaires et comptes consolidés (due aux sociétés consolidées) | <u>6'530</u> |
| Fonds propres consolidés | <u><u>8'253</u></u> |

8. Engagements hors bilan

La Société a les engagements suivants:

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|-------|-------------|-------------|
| Loyer | 73 | 274 |

Proposition de répartition du report à nouveau

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau la perte résultant du bilan comme suit :

| | |
|--------------------------|----------|
| Perte résultant du bilan | (38'742) |
| Report à nouveau | (38'742) |

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale des actionnaires de
HPI Holding SA, Nyon:

Genève, le 15 mai 2003

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe – page 36 à 42) de HPI Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sans apporter de réserve à notre recommandation d'approbation, nous renvoyons à la note 1 figurant dans l'annexe aux comptes annuels qui fait état de la situation financière de la société et des mesures entreprises afin de remédier à cette situation. Si la société ne réussissait pas à se procurer les capitaux supplémentaires nécessaires, la continuation de l'exploitation de l'entreprise deviendrait impossible et les comptes annuels devraient être établis sur la base des valeurs de liquidation.

En outre, étant donnée que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 725 alinéa 1 CO.

ARTHUR ANDERSEN SA

Hans Isler
Réviseur responsable

Mike Sills

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

